



Ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclues au Yukon



Rapport annuel 2011-2012



Le 4 novembre 2015, le premier ministre a annoncé la composition du 29e ministère. L'honorable Carolyn Bennett a été nommée ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada. Le nouveau titre d'usage du Ministère est « Affaires autochtones et du Nord Canada », comme l'indique la couverture du rapport. Toutefois, dans le rapport, on emploie le titre du Ministère tel qu'il était en 2011-2012, soit « Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. »

Photo couverture : Archbould Photography – www.archbould.com

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Affaires autochtones et du Nord Canada :
CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca

www.canada.ca/affaires-autochtones-nord
1 800 567-9604
ATS seulement 1-866-553-0554

QS-Y386-010-FF-A1
Catalogue : R1-12F-PDF
ISSN : 2291-997X

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le ministre des Affaires autochtones et du Nord, 2016

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Yukon Land Claims & Self Government Agreements – Annual Report 2011-12

Table des matières

Introduction	vi
Premières Nations	1
Première Nation de Carcross/Tagish	1
Premières Nations de Champagne et de Aishihik	2
Première Nation des Nacho Nyak Dun	4
Première Nation de Kluane	5
Première Nation des Kwanlin Dün	5
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	5
Première Nation de Selkirk	6
Conseil des Ta'an Kwäch'än	7
Conseil des Tlingits de Teslin	7
Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in	8
Première Nation des Gwitchin Vuntut	8
Organismes de mise en œuvre : Conseils des ressources renouvelables	9
Conseil des ressources renouvelables d'Alsek	9
Conseil des ressources renouvelables de Carcross/Tagish	10
Conseil des ressources renouvelables de Carmacks	11
Conseil des ressources renouvelables de Dän Keyi	12
Conseil des ressources renouvelables du district de Dawson	13
Conseil des ressources renouvelables de Laberge	14
Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo	14
Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon	15
Conseil des ressources renouvelables de Selkirk	15
Conseil des ressources renouvelables de Teslin	15
Autres organismes de mise en œuvre	17
Commission de règlement des différends	17
Comité de la politique de formation	18
Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon	18
Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon, y compris le sous-comité du saumon	19
Commission toponymique du Yukon	21
Commission des ressources patrimoniales du Yukon	22
Conseil d'aménagement du territoire du Yukon, y compris la commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel	22
Office des droits de surface du Yukon	23
Gouvernement du Yukon	25
Gouvernement du Canada	31
Annexes	41
Annexe 1. Groupe de travail de la mise en œuvre : Plan de travail 2011-2012	41
Annexe 2. Contexte	46
Annexe 3. Indemnités financières	46
Annexe 4. Coûts de mise en œuvre	46

Introduction

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada est heureux de présenter le rapport annuel 2011-2012 concernant la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclues au Yukon. Ce rapport couvre une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. La mise en œuvre des ententes offre des occasions et pose des défis. En effet, le progrès s'accomplit au moyen de relations caractérisées par un respect mutuel et un engagement à remplir les obligations établies dans les ententes.

Le présent document découle du cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics, daté du 16 mars 1987, dans lequel on recommandait que le ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord présente des rapports annuels sur toutes les ententes de règlement des revendications des Autochtones.

En outre, dans son rapport de 2003, la vérificatrice générale du Canada a souligné qu'Affaires Indiennes et du Nord Canada (appelé maintenant « Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ») devrait collaborer avec les autres signataires des ententes sur les revendications territoriales en vue de repenser les rapports annuels afin qu'ils soient davantage axés sur les résultats.

L'inclusion du Plan de travail 2011-2012 (annexe A) du Groupe de travail sur la mise en œuvre fournit des données axées sur les résultats concernant les activités de mise en œuvre réalisées en cours d'année, ce qui comprend les éléments prioritaires, les résultats attendus, les activités, les échéances et le rendement réel. Le Groupe de travail de la mise en œuvre est un comité spécial composé de représentants de la mise en œuvre des parties aux accords-cadres définitifs et aux ententes définitives et ententes sur l'autonomie gouvernementale des 11 Premières Nations du Yukon.

Les Premières Nations, le gouvernement du Yukon, les conseils et les comités visés par l'accord-cadre définitif et tous les ministères fédéraux exerçant leurs activités au Yukon ont été invités à fournir de l'information sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre ainsi que les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2011-2012. Le présent rapport comprend des renseignements fournis par chacun des groupes de répondants, qui ont été adaptés à des fins de concision et d'uniformité. La perception des parties ne peut être présentée. Dans le cas des groupes qui n'ont pas fourni de renseignements, le rapport donne une description générale de leur mandat et indique leurs coordonnées.

Premières Nations

Première Nation de Carcross/Tagish

C. P. 130, Carcross (Yukon) Y0B 1B0

Téléphone : 867 821-4251

Télécopieur : 867 821-4802

Courriel : reception@ctfn.ca

Internet : www.ctfn.ca

La Première Nation de Carcross/Tagish est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Carcross, à environ 70 km au sud-est de Whitehorse. Les autres collectivités comprennent le village traditionnel de Tagish, à environ 30 km à l'est de Carcross. La Première Nation compte quelque 800 membres, dont la plupart vivent à Carcross, à Tagish et dans d'autres collectivités du Yukon. Les Carcross/Tagish sont d'ascendance athapascanne et tlingit. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation de Carcross/Tagish sont entrées en vigueur le 9 janvier 2006. L'entente définitive comprend 1 561,5 km² de terres désignées. La Première Nation possède 1 036 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 518 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 7,51 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Activités en 2011-2012

La Première Nation de Carcross/Tagish a établi un processus de planification et de priorité avec la collectivité, les employés et les dirigeants dans le but de cerner les priorités et de gérer les résultats.

À la suite d'une assemblée spéciale de la collectivité et de travaux d'un comité d'examen constitutionnel, la constitution a été amendée en vue de l'élection d'un Khà' Shade Héni (chef) et d'un conseil au début de 2012-2013.

La Première Nation de Carcross/Tagish a adopté une loi sur la famille et amorcé sa mise en œuvre. Cette loi soutient la responsabilité de la collectivité au moyen de l'établissement d'un conseil de la famille. Pour l'instant, la Première Nation de Carcross/Tagish prend part à un règlement des différends avec le Canada et le Yukon quant à la mise en œuvre de ce dossier.

Le Service de la santé et du mieux-être de la Première Nation de Carcross/Tagish a terminé avec succès la première phase d'un programme d'emploi de transition ciblant les personnes à faible revenu et il est en voie d'amorcer la deuxième phase, qui vise à enseigner des techniques de préparation à l'emploi.

La Première Nation de Carcross/Tagish n'a pas accepté la nouvelle entente de transfert financier pour l'autonomie gouvernementale proposée par le Canada. Elle a continué de faire valoir ses arguments politiques et administratifs afin d'obtenir une entente plus équitable pour la Première Nation. Les discussions se sont poursuivies entre la Première Nation de Carcross/Tagish et le Canada dans le but de conclure une entente acceptable pour les deux parties.

Les dossiers sur l'entente de transfert de programmes et de services relativement aux services de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie et à Ressources humaines et Développement des compétences Canada ont poursuivi, malgré que les négociations ont été moins actives en raison du changement d'orientation en faveur des négociations sur l'entente de transfert financier d'autonomie gouvernementale.

Le principal défi de la Première Nation de Carcross/Tagish consiste à devoir mettre en œuvre ces accords sans avoir les ressources adéquates.

Premières Nations de Champagne et de Aishihik

1, place Allen (C. P. 5310)	304, rue Jarvis
Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0	Whitehorse (Yukon) Y1A 2H2
Téléphone : 867 634-4200	Téléphone : 867 456-6888
Télécopieur : 867 634-2108	Télécopieur : 867 667-6202
Internet : www.cafn.ca	Courriel : reception@cafn.ca

Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik sont des peuples autonomes dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Haines Junction, à environ 150 km à l'ouest de Whitehorse. Les autres collectivités du territoire traditionnel des Premières Nations de Champagne et de Aishihik, où ces dernières offrent des services, comprennent Canyon Creek, le lotissement de la rivière Takhini et Champagne. La Première Nation a également des bureaux administratifs à Whitehorse. Elle compte environ 1 238 membres, dont 712 qui résident au Yukon. Les peuples des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik sont d'ascendance tutchone du Sud et tlingite. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik sont entrées en vigueur le 14 février 1995. L'entente définitive comprend 2 427 km² de terres désignées. La Première Nation possède 1 230 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 1 165 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 31,5 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Activités en 2011-2012

Gouvernance

Le Bureau du Conseil exécutif des Premières Nations de Champagne et de Aishihik a travaillé à l'élaboration de nouveaux processus pour les examens administratifs, ce qui comprend un processus relatif à un tribunal ou à un ombudsman.

Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ont accueilli le très honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada, au centre culturel de Da Ku en août 2011. Le Premier ministre était accompagné de l'honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé et de l'Agence canadienne de développement économique du Nord; de l'honorable Darrell Pasloski, premier ministre du Yukon; ainsi que de l'honorable Ryan Leaf, député du Yukon. Le gouvernement du Canada a soutenu le nouveau centre des visiteurs au moyen du programme Améliorations aux lieux historiques nationaux de Parcs Canada et aux installations destinées aux visiteurs du Plan d'action économique.

Constitution des PNCA

À la suite d'un examen de deux ans, une nouvelle constitution a été approuvée dans le cadre d'une assemblée générale spéciale en février 2012.

Développement économique

Des réunions communautaires ont été organisées dans le but d'élaborer le plan de développement économique des Premières Nations de Champagne et de Aishihik. Le plan a été créé avec l'apport de citoyens et de sociétés (Dakwakada Development Corporation et Champagne Aishihik Community Corporation) des Premières Nations de Champagne et de Aishihik.

Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ont signé un protocole d'entente avec le village de Haines Junction et Dakwakada Development Corporation :

- pour travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie de développement énergétique qui vise le territoire traditionnel des Premières Nations de Champagne et qui respecte et reflète les intérêts économiques, environnementaux et communautaires;
- pour mettre en valeur des relations d'égalité qui favorisent le dialogue visant à évaluer un éventuel projet énergétique et à en définir les priorités;
- pour accroître les possibilités économiques des Premières Nations de Champagne et de Aishihik sur leur territoire traditionnel.

Registre et appui aux citoyens

Le travail de nature juridique s'est poursuivi au sujet d'un projet de loi sur la citoyenneté, afin de résoudre les problèmes d'inscription en suspens et de fournir des lignes directrices claires sur la citoyenneté. Une hausse des inscriptions au registre au sein des Premières Nations de Champagne et de Aishihik dans la foulée de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens du Canada* a été observé.

Planification de l'aménagement des terres régionales et désignées

Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ont travaillé avec le Conseil d'aménagement du territoire du Yukon, le gouvernement du Yukon et les Premières Nations voisines pour lancer le plan régional d'aménagement du territoire de Kluane. Les travaux ont commencé sur la planification de l'aménagement des terres désignées après l'identification de six régions à l'intérieur du territoire traditionnel. L'ordre de priorité de ces régions a été déterminé, et les travaux ont commencé dans la région de Aishihik. Cette planification aidera la prise de décisions sur le développement des ressources ainsi que le processus de planification de l'aménagement du territoire régional.

Évaluation environnementale

41 projets d'évaluation environnementale ont été examinés en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* sur le territoire traditionnel, portant ainsi le nombre total à 262 évaluations.

Parc Kusawa

Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik se sont jointes aux discussions de la Première Nation de Kwanlin Dün, de la Première Nation de Carcross/Tagish et du gouvernement du Yukon pour travailler sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion du parc Kusawa.

Partage des recettes de l'exploitation des ressources

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon ont convenu d'un nouveau régime de partage des recettes de l'exploitation des ressources qui est entré en vigueur en 2011-2012. Le gouvernement du Yukon a commencé des consultations auprès des Premières Nations autonomes du Yukon pour respecter les obligations du chapitre 23 de l'entente définitive, de l'Accord de transfert d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord et de l'accord Canada-Yukon sur le pétrole et le gaz. Le 9 mars 2012, les Premières Nations autonomes du Yukon ont soumis une proposition de partage des recettes au gouvernement du Yukon afin de négocier une entente de partage des recettes pour de nouvelles redevances accrues aux Premières Nations du Yukon.

Ententes de transfert de programmes et de services

Peu de négociations ont été menées au sujet des ententes de transfert de programmes et de services en raison du changement d'orientation en faveur des négociations sur le partage des recettes de l'exploitation des ressources. Une entente de transfert de programmes et de services pour une période donnée a été conclue pour le programme de l'Initiative des langues autochtones de Patrimoine canadien. Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ont pris davantage en charge le programme de la Stratégie nationale antidrogue.

Harmonisation fiscale

Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ont participé à la deuxième série de séances de discussion en mars 2012. Elles ont collaboré avec d'autres Premières Nations autonomes du Yukon pour répondre au document sur les enjeux et les principes du gouvernement du Canada.

Groupe de travail de la mise en œuvre

Le sous-groupe sur le patrimoine du Groupe de travail de la mise en œuvre a poursuivi ses travaux visant à rédiger un manuel sur le patrimoine aux termes du chapitre 13 des ententes définitives.

Le sous-groupe du chapitre 22 du Groupe de travail de la mise en œuvre a continué l'examen des mesures de développement économique en recevant l'aide de l'Institut de la statistique des Premières nations et du Bureau des statistiques du Yukon en vue de définir un ensemble commun de mesures du rendement à appliquer uniformément au fil du temps.

Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ont continué de contribuer au plan pour une fonction publique représentative du gouvernement du Yukon, en vertu de l'annexe A du chapitre 22 de leur entente définitive, et de le soutenir.

Première Nation des Nacho Nyak Dun

C. P. 220, Mayo (Yukon) Y0B 1M0

Téléphone : 867 996-2265

Télécopieur : 867 996-2267

Courriel : main@nndfn.com

Internet : www.nndfn.com

La Première Nation des Nacho Nyak Dun est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Mayo, à environ 410 km au nord de Whitehorse. La Première Nation compte quelque 635 membres, dont la plupart vivent à Mayo et à Whitehorse. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation des Nacho Nyak Dun sont entrées en vigueur le 14 février 1995. L'entente définitive comprend 4 749 km² de terres désignées. La Première Nation possède 2 408 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 2 331 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 9 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Activités en 2011-2012

La Première Nation des Nacho Nyak Dun et le Canada ont conclu un nouvel accord de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale. L'accord de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale fournit de nouvelles sommes importantes pour les responsabilités de « gouvernance générale » (les fonctions du chef et du conseil, l'assemblée générale et le service d'administration et des finances), mais il ne prévoit pas de nouvelles sommes pour la mise en œuvre des programmes et services ou de l'entente définitive. Il y a une volonté d'engager des discussions exploratoires sur les services gouvernementaux locaux, les ressources naturelles et l'évaluation environnementale avec le gouvernement du Canada, et ces discussions ont pour but de contribuer aux négociations auxquelles les parties peuvent accepter de se joindre en vue de modifier l'accord de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale.

La Première Nation des Nacho Nyak Dun a contribué à l'élaboration d'un plan pour une fonction publique représentative du gouvernement du Yukon et l'a soutenu. Cette action aidera les citoyens Nacho Nyak Dun à obtenir un emploi au sein du gouvernement du Yukon.

La Première Nation des Nacho Nyak Dun a contribué à l'élaboration d'un plan de travail et d'un cadre de référence qu'elle a approuvés et mis en application pour l'examen des mesures de développement économique du chapitre 22, qui est imposé par l'article 22.9.2 de l'entente définitive de la Première Nation des Nacho Nyak Dun.

La Première Nation des Nacho Nyak Dun a contribué à l'élaboration et à l'approbation d'un cadre de référence, soutenu ce travail ainsi que commencé l'élaboration d'un manuel sur le patrimoine imposé par le chapitre 13 de l'entente définitive de la Première Nation des Nacho Nyak Dun. Ce manuel servira notamment à définir un certain nombre de termes du chapitre 13 de l'entente définitive de la Première Nation des Nacho Nyak Dun, comme « ressources patrimoniales ethnographiques », « ressources patrimoniales paléontologiques » et « ressources patrimoniales archéologiques ». Ces définitions établiront clairement la propriété des ressources patrimoniales sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Nacho Nyak Dun.

Les Premières Nations des Tutchone du Nord, qui comprennent la Première Nation des Nacho Nyak Dun, la Première Nation de Selkirk et la Première Nation de Little Salmon/Carmacks, en étaient aux étapes de la planification et des discussions avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon au sujet d'un projet d'accord-cadre sur l'administration de la justice. Des réunions de caucus ont été tenues avant les véritables réunions concernant l'accord sur l'administration de la justice et elles ont porté sur des sujets comme des mises à jour générales sur les négociations, la conclusion d'une entente sur un cadre, les priorités de chaque collectivité des Tutchone du Nord ainsi que la réponse du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Yukon aux questions. Tout au long de l'année, il y a eu de nombreuses discussions concernant des sujets relatifs au projet d'accord-cadre sur l'administration de la justice, ainsi que des plans de travail et des exigences en matière d'établissement de calendrier et de production de rapports pour des propositions de réunion. Jusqu'à présent, les progrès dans ce dossier ont été très lents. Après la signature d'un accord-cadre sur l'administration de la justice, les négociateurs commenceront à rédiger le véritable accord sur l'administration de la justice pour les collectivités de la Première Nation des Tutchone du Nord.

Première Nation de Kluane

C. P. 20, Burwash Landing (Yukon) Y0B 1V0

Téléphone : 867 841-4274 Télécopieur : 867 841-5900

Courriel : reception@kfn.ca

La Première Nation de Kluane est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Burwash Landing, sur les rives du lac Kluane, à environ 285 km à l'ouest de Whitehorse. Elle compte quelque 210 membres, dont la plupart vivent à Burwash Landing ou à Whitehorse. Le peuple de la Première Nation de Kluane est d'ascendance tutchone du Sud et tlingite et appartient au groupe linguistique athapascan. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation de Kluane sont entrées en vigueur le 2 février 2004. L'entente définitive comprend 913 km² de terres désignées. La Première Nation possède 647 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 259 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 7 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Première Nation des Kwanlin Dün

35, promenade McIntyre, Whitehorse (Yukon) Y1A 5A5

Téléphone : 867 633-7800 Télécopieur : 867 668-5057

Courriel : reception@kwanlindun.com Internet : www.kwanlindun.com

La Première Nation des Kwanlin Dün est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Whitehorse. Elle compte environ 1 130 membres, dont la plupart demeurent dans la région de Whitehorse, et les autres sont dispersés au Canada, aux États-Unis (principalement en Alaska) et à l'étranger. Environ 75 pour cent de la population vivent sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Kwanlin Dün. Les Kwanlin Dün ont des affiliations culturelles avec les Tutchone du Nord et du Sud et les Tagish de Marsh Lake. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation des Kwanlin Dün sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2005. L'entente définitive comprend 1 043 km² de terres désignées, dont 647 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 388 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 7 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Première Nation de Little Salmon/Carmacks

C. P. 135, Carmacks (Yukon) Y0B 1C0

Téléphone : 867 863-5576 Télécopieur : 867 863-5710

Courriel : reception@lscfn.ca Internet : www.lscfn.ca

La Première Nation de Little Salmon/Carmacks est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Carmacks, à environ 177 km au nord de Whitehorse. Elle compte environ 630 membres. Ses membres sont d'ascendance tutchone du Nord et appartiennent au groupe linguistique athapascan. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation de Little Salmon/Carmacks sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 1997. L'entente définitive comprend 2 598 km² de terres désignées. La Première Nation possède 1 554 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 1 036 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 8 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Activités en 2011-2012

Le conseil de la Première Nation de Little Salmon/Carmacks a mis sur pied le Comité permanent sur l'élaboration de la constitution. Les membres examinent les processus pour donner suite aux questions problématiques, ce qui mène à la proposition et à l'adoption de plusieurs modifications à la constitution.

Le chef et le conseil ont tenu une séance de planification stratégique de la gouvernance. Le personnel des immobilisations et des infrastructures et des Services de la santé et des affaires sociales a tenu des séances de planification stratégique pour évaluer la situation actuelle et aider à orienter la future planification.

La construction d'un nouvel immeuble des Services de la santé et des affaires sociales et d'une garderie s'est poursuivie.

Les négociations sur les modifications à l'accord de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale relativement aux programmes et initiatives en santé :

- la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones;
- l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones;
- les programmes de santé maternelle et infantile.

En ce qui concerne les Ressources humaines et le Développement social et la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, on a tenu des négociations sur une nouvelle entente intergouvernementale. Un groupe de travail a été mis sur pied en vue d'achever un projet d'entente intergouvernementale.

Les Premières Nations des Tutchone du Nord, qui comprennent la Première Nation des Nacho Nyak Dun, la Première Nation de Selkirk et la Première Nation de Little Salmon/Carmacks, en étaient aux étapes de la planification et des discussions avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon au sujet d'un projet d'accord-cadre sur l'administration de la justice. La Première Nation de Little Salmon/Carmacks a assisté aux réunions avec d'autres Premières Nations des Tutchone du Nord dans le but d'établir des mesures provisoires en attendant le règlement d'un accord sur l'administration de la justice, suivant l'article 13.6.1 de l'entente sur l'autonomie gouvernementale.

Première Nation de Selkirk

C. P. 40, Pelly Crossing (Yukon) Y0B 1P0

Téléphone : 867 537-3331

Télécopieur : 867 537-3902

Courriel : ea@selkirkfn.com

Internet : www.selkirkfn.com

La Première Nation de Selkirk est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Pelly Crossing, à environ 285 km au nord de Whitehorse. Elle compte environ 658 membres. Elle fait partie du groupe linguistique tutchone du Nord. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation de Selkirk sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 1997. L'entente définitive comprend 4 749 km² de terres désignées. La Première Nation possède 2 408 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 2 331 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 10 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Activités en 2011-2012

Des négociations relatives aux ententes de transfert de programmes et de services ont été tenues avec le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Canada au sujet des services de lutte contre l'alcool et les drogues. Ces négociations n'ont pas abouti en 2011-2012. La Première Nation de Selkirk et les autres Premières Nations autonomes du Yukon ont poursuivi les négociations d'une entente relative au marché du travail des Premières Nations du Yukon.

Des discussions exploratoires se sont déroulées au sujet des programmes des immobilisations et des ressources naturelles. Ces discussions exploratoires avaient pour but de déterminer s'il fallait modifier l'accord de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale pour le financement dans ces secteurs. Les discussions n'ont pas été fructueuses, et les parties continueront de négocier dans le cadre des négociations de renouvellement de l'accord de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale.

La Première Nation de Selkirk a élaboré et mise en œuvre une politique sur les redevances issues de l'exploitation des ressources.

Les Premières Nations des Tutchone du Nord, qui comprennent la Première Nation des Nacho Nyak Dun, la Première Nation de Selkirk et la Première Nation de Little Salmon/Carmacks, en sont aux étapes de la planification et des discussions avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon au sujet d'un projet d'accord-cadre sur l'administration de la justice.

La Première Nation de Selkirk a commencé à discuter de l'élaboration d'une fiducie. Les discussions ne se sont pas terminées en 2011-2012 et elles se poursuivront jusqu'à la date de l'échéance fixée durant l'été 2013.

Conseil des Ta'an Kwäch'än

117, chemin Industrial, Whitehorse (Yukon) Y1A 2T8

Téléphone : 867 668-3613 Télécopieur : 867 667-4295

Courriel : admin@taan.ca Internet : www.taan.ca

Le Conseil des Ta'an Kwäch'än est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent dans la région de Whitehorse. Il tire son nom du Taa'an Män (lac Laberge), qui est situé au cœur du territoire traditionnel des Ta'an Kwäch'än. La Première Nation compte approximativement 432 membres, dont la moitié environ qui vivent à Whitehorse, et les autres sont dispersés au Canada, aux États-Unis (principalement en Alaska) et à l'étranger. Les Ta'an Kwäch'än sont d'ascendance tutchone du Sud. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale du Conseil des Ta'an Kwäch'än sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2002. L'entente définitive comprend 785 km² de terres désignées. La Première Nation possède 388 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 388 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 8 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Conseil des Tlingits de Teslin

C. P. 133, Teslin (Yukon) Y0A 1B0

Téléphone : 867 390-2532 Télécopieur : 867 390-2204

Courriel : admin@ttc teslin.com Internet : www.ttc teslin.com

Le Conseil des Tlingits de Teslin est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Teslin, à 170 km au sud de Whitehorse. Elle compte environ 732 membres. Les Tlingits de Teslin font partie du groupe linguistique des Tlingits de l'Intérieur. Leurs ancêtres sont des Tlingits qui ont migré des zones côtières de l'Alaska. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale du Conseil des Tlingits de Teslin sont entrées en vigueur le 14 février 1995. L'entente définitive comprend 2 429 km² de terres désignées. La Première Nation possède 1 230 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 1 165 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 33 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Activités en 2011-2012

Le Conseil des Tlingits de Teslin a participé et contribué activement au soutien des activités du Groupe de travail de la mise en œuvre afin de produire les résultats attendus du plan de travail 2011-2012 du Groupe de travail de la mise en œuvre. Les priorités du plan de travail étaient les suivantes : l'examen des dispositions sur les mesures de développement économique du chapitre 22 de l'accord-cadre définitif et de l'entente définitive du Conseil des Tlingits de Teslin; l'annexe A, partie 1 des ententes définitives – plan pour une fonction publique représentative; les recommandations 3.14 du Groupe d'examen de la mise en œuvre : futurs examens; le travail du manuel sur les ressources patrimoniales du chapitre 13 de l'entente définitive du Conseil des Tlingits de Teslin; la surveillance des discussions sur le renouvellement du plan de mise en œuvre de l'accord-cadre définitif; les communications, les rapports annuels; les modifications; et la surveillance de l'état des recommandations de l'examen aux neuf ans du Groupe d'examen de la mise en œuvre.

Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in

1242, rue Front (C. P. 599), Dawson City (Yukon) Y0B 1G0

Téléphone : 867 993-7100

Sans frais : 1 877 993-3400

Courriel : wayne.potoroka@trondek.ca

Internet : www.trondek.ca/index.php

Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Dawson City, au confluent des rivières Yukon et Klondike, à environ 540 km au nord-ouest de Whitehorse. Elle compte environ 1 082 membres, dont 572 qui résident au Yukon. Les Tr'ondëk Hwëch'in font partie d'une Nation Hän élargie et parlent une langue hän qui est un dialecte athapascan. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in sont entrées en vigueur le 15 septembre 1998. L'entente définitive comprend 2 598 km² de terres désignées. La Première Nation possède 1 554 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers, ainsi que 1 036 km² de terres désignées de catégorie B, qui ne comprennent que des droits de surface. Les 8 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Première Nation des Gwitchin Vuntut

C. P. 94, Old Crow (Yukon) Y0B 1N0

Téléphone : 867 966-3261

Télécopieur : 867 966-3800

Courriel : info@vgfn.net

Internet : www.vgfn.ca

La Première Nation des Gwitchin Vuntut est un peuple autonome dont la principale collectivité et le siège administratif se trouvent à Old Crow, à environ trois heures au nord de Whitehorse en avion. Old Crow est la collectivité du Yukon qui se trouve la plus au nord et la seule à ne pas être desservie par une route. Elle compte environ 771 membres. Le peuple des Gwitchin Vuntut appartient au groupe linguistique athapascan. L'entente définitive et l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation des Gwitchin Vuntut sont entrées en vigueur le 14 février 1995. L'entente définitive comprend 7 751 km² de terres désignées. La Première Nation possède 7 744 km² de terres désignées de catégorie A, lesquelles comprennent des droits de surface et tréfonciers. Les 7 km² restants sont des terres désignées en fief simple.

Organismes de mise en œuvre : Conseils des ressources renouvelables

Contexte : Conseils des ressources renouvelables

Les conseils des ressources renouvelables sont des organismes régionaux qui ont pour mandat de formuler des recommandations de gestion aux Premières Nations autonomes du Yukon, au gouvernement du Yukon et au gouvernement du Canada. Ils sont mis sur pied dans des régions où des ententes sur le règlement des revendications territoriales ont été signées. À ce jour, dix des onze Premières Nations autonomes ont mis sur pied un conseil des ressources renouvelables.

Les conseils des ressources renouvelables s'occupent de la gestion locale des ressources renouvelables – comme les poissons, la faune, les habitats et les forêts – sur le territoire traditionnel de chaque Première Nation du Yukon. Les conseils des ressources renouvelables appuient également les travaux de la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon, ce qui comprend le Sous-comité du saumon, en sensibilisant la population à certaines questions et en fournissant de l'information locale et traditionnelle.

Chaque conseil compte de six à dix membres; la moitié d'entre eux sont nommés par la Première Nation concernée, et les autres, par le gouvernement du Yukon.

Conseil des ressources renouvelables d'Alsek

Directrice générale : Susan Desjardins

C. P. 2077, Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0

Téléphone : 867 634-2524

Télécopieur : 867 634-2527

Courriel : admin@alsekrrc.ca

Internet : www.alsekrrc.ca

Le Conseil des ressources renouvelables d'Alsek a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive des Premières Nations de Champagne et de Aishihik. La compétence du Conseil s'exerce sur le territoire traditionnel des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, qui comprend les collectivités de Haines Junction, Canyon Creek, Takhini, Mendenhall, Silver City, Kloo Lake, Aishihik et Klukshu.

Activités en 2011-2012

Le travail sur le Plan de gestion intégrée de la faune du territoire traditionnel de Champagne et de Aishihik est demeuré une priorité et il exigera du temps et du financement au cours du prochain exercice.

Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik et le gouvernement du Yukon ont travaillé à la mise en œuvre du Plan stratégique de gestion des forêts sur le territoire traditionnel de Champagne et de Aishihik. Les membres du Conseil ont continué d'assister aux réunions du groupe de travail sur la réduction des combustibles et ont mis en valeur la consultation communautaire à l'aide de partenariats avec les ressources forestières du gouvernement du Yukon, Parcs Canada et le village de Haines Junction.

Le Plan de gestion du lac Dezadeash est toujours reporté, mais il devrait être achevé et mis en œuvre pour l'exercice 2012. Une nouvelle version devait être soumise à l'examen du Conseil des ressources renouvelables d'Alsek par le gouvernement du Yukon.

Les membres du Conseil ont continué d'écouter les opinions de la collectivité aux réunions des équipes techniques sur le bison et sur le wapiti, tenues deux fois par année.

Le travail sur les problèmes de piégeage était prioritaire pour le Conseil en 2011-2012, ce qui comprend l'examen des concessions venant à échéance, l'examen préliminaire des critères de répartition des lignes de piégeage avec les Premières Nations de Champagne et de Aishihik ainsi que les programmes d'incitatifs pour les piégeurs.

Le Conseil a distribué de la viande de pourvoyeurs à des groupes communautaires pour des fonctions communautaires.

Le Conseil a reçu, examiné et transmis les commentaires et préoccupations de la collectivité à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon pour les propositions faisant l'objet d'un examen.

Des propositions de modification aux règlements de la *Loi sur la faune du Yukon* pour 2011-2012 ont été avancées, et le Conseil a appuyé le processus d'examen des modifications des règlements administré par la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon.

Le Conseil a examiné les permis de la *Loi sur les scientifiques et les explorateurs* pour les projets de recherche.

Les membres du Conseil ont établi des relations avec la collectivité en organisant une journée portes ouvertes et des rencontres qui ont toutes réuni de nombreux participants. Le Conseil a entendu et examiné les préoccupations avec le chef et le conseil des Premières Nations de Champagne et de Aishihik et il a assisté à l'assemblée générale et à la réunion des aînés des Premières Nations de Champagne et de Aishihik.

Le Conseil a assisté à l'atelier général annuel 2011 des conseils des ressources renouvelables à Carmacks, à la réunion annuelle des présidents de conseil des ressources renouvelables à Whitehorse, aux rencontres publiques sur la foresterie, à une réunion publique de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, et aux réunions du Comité de coordination de la faune des lacs du Sud. Le Conseil a communiqué et travaillé avec d'autres conseils des ressources renouvelables sur des enjeux communs.

Le Conseil a pris part au Plan de conservation et de gestion des loups en organisant des réunions publiques à Haines Junction, en transmettant des renseignements par courriel et en demandant l'envoi de commentaires. Le Conseil a coorganisé une réunion avec le gouvernement du Yukon pour planifier les zones de récolte du bois de Marshall Creek et de Bear Creek.

Les membres du Conseil ont assisté à un cours d'« exploitation minière » 101 offert par la Yukon Mine Training Association ainsi qu'à un atelier sur les espèces en péril donné par Environnement Canada. Le Conseil a retenu les services d'un étudiant embauché pour l'été. Ce dernier a travaillé en partenariat avec le Collège du Yukon dans le but d'aider à offrir un programme de camp d'été axé sur la faune et le plein air pour des enfants de 10 à 15 ans. Le camp a sensibilisé les gens au travail des conseils des ressources renouvelables et à l'intendance des ressources renouvelables.

Conseil des ressources renouvelables de Carcross/Tagish

Secrétariat : Linda Thornton

C. P. 70, Tagish (Yukon) Y0B 1T0

Téléphone : 867 399-4923 Télécopieur : 867 399-4978

Courriel : carcrossstagishrrc@gmail.com

Le Conseil des ressources renouvelables de Carcross/Tagish a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive de la Première Nation de Carcross/Tagish.

Le Conseil a été créé en février 2010. L'exercice 2011-2012 a donc été sa première année de fonctionnement.

Activités en 2011-2012

Le Conseil des ressources renouvelables de Carcross/Tagish a collaboré étroitement avec le ministère des Routes du gouvernement du Yukon pour sensibiliser les gens à la harde de caribous de Carcross qui traverse la route de l'Alaska. Des affiches ont été publiées et des panneaux lumineux ont été installés à des endroits stratégiques des extrémités nord et sud du corridor emprunté par le caribou sur la route de l'Alaska.

Le Conseil a facilité l'installation de panneaux d'information à deux endroits le long de la rivière Tagish pour sensibiliser les gens aux poules d'eau migratoires.

Le Conseil a déposé une proposition au sujet d'un projet d'amélioration du saumon quinnat pour obtenir du financement dans le cadre du Fonds de rétablissement et de mise en valeur du Comité du fleuve Yukon.

Le Conseil a fait l'objet d'une vérification financière en 2011-2012.

Conseil des ressources renouvelables de Carmacks

Secrétariat : Kimberley Ayles McKay

C. P. 122, Carmacks (Yukon) Y0B 1C0

Téléphone : 867 863-6838 Télécopieur : 867 863-6429

Courriel : carmacksrc@northwestel.net

Le Conseil des ressources renouvelables de Carmacks a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive de la Première Nation de Little Salmon/Carmacks.

Activités en 2011-2012

Le Conseil des ressources renouvelables de Carmacks a obtenu un succès considérable cette année en faisant mieux connaître ses activités au sein de la collectivité. Plusieurs réunions et ateliers ont été coordonnés dans le but de transmettre des renseignements à la collectivité et de susciter des discussions sur des questions locales liées aux poissons et à la faune. Le résultat de ces engagements a permis au Conseil des ressources renouvelables de Carmacks de préparer des recommandations significatives qui reflètent correctement l'opinion de la collectivité.

Treize projets examinés actuellement par l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon se situent à l'intérieur de l'aire de répartition de la harde de caribous de la Klaza, sont adjacents à cette aire ou nécessitent un accès à cette aire. La protection de la harde et de son habitat pour les futures générations pour en faire une population saine et vivante de caribous demeure l'un des plus importants défis du Conseil. Le Conseil a aussi transmis des commentaires à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon à propos de nombreux projets miniers pour cibler des composants précieux de la faune pouvant subir l'effet des activités de ces projets.

Le 16^e atelier général annuel des conseils des ressources renouvelables s'est déroulé à Carmacks du 4 au 6 novembre 2011. À l'ordre du jour, il y avait l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon et des présentations du gouvernement du Yukon concernant des études sur les *effets cumulatifs* qui portaient sur le rôle du Conseil dans le cadre des activités minières. Le Conseil a préparé des recommandations sur les lignes de piégeage afin d'inciter le gouvernement du Yukon à améliorer cette industrie. Le Conseil a entamé des discussions sur la façon dont les conseils des ressources renouvelables travaillent avec les collectivités pour faire entendre efficacement la voix des habitants locaux dans le cadre des questions de gestion.

Le Conseil a soutenu une réunion communautaire tenue par la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon au sujet de l'atelier du Plan de conservation et de gestion des loups du gouvernement du Yukon. Le Conseil a recueilli les commentaires de la collectivité afin de les joindre à une présentation écrite sur le Plan pour la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon.

Le Conseil a soutenu l'échange de renseignements de la collectivité à propos de wapiti lors d'une rencontre publique. Il a entendu les préoccupations de la collectivité quant au manque de renseignements publics sur la gestion de la harde de wapitis de Braeburn. On a fait la synthèse des commentaires de la collectivité et on les a remis pour le rapport du biologiste du wapiti du gouvernement du Yukon. Parmi les grandes recommandations, il y avait l'autorisation de la chasse dans l'aire de répartition principale du wapiti afin d'éloigner la harde de la route puisque la sécurité constituait un enjeu important pour la collectivité.

L'atelier de gestion de l'original a été ciblé dans le plan de travail du Conseil comme étant l'occasion d'informer les intervenants locaux (et d'inviter les élèves) afin d'expliquer pourquoi l'original fait l'objet d'une gestion sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Little Salmon/Carmacks. La direction de ce projet a posé un défi pour le Conseil, et des discussions avec le biologiste régional et le Service des terres de la Première Nation de Little Salmon/Carmacks a permis de comprendre que cet atelier exigerait une planification et un travail d'équipe importants pour atteindre l'objectif d'échange de renseignements avec les membres de la collectivité. Le Conseil a décidé de donner suite à cette question au cours de la prochaine année.

Le Conseil a coordonné une activité sur les lignes de piégeage pour qu'elle coïncide avec le Bal de neige de Carmacks. Pour remplir son mandat qui consistait à améliorer l'industrie du piégeage, le Conseil a soutenu financièrement la tenue à Carmacks d'un atelier sur la manipulation des fourrures par l'association des trappeurs du Yukon. Le public et 12 piégeurs actifs ont été invités à apprendre comment augmenter leurs profits de ventes de fourrures en manipulant les fourrures suivant des techniques actuelles imposées par les maisons de vente aux enchères. Cet atelier a permis de sensibiliser les jeunes participants qui ont manifesté un très grand intérêt pour les techniques de manipulation des fourrures.

Le Conseil a demandé à la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon de reporter l'examen public du Plan de gestion de la harde de bisons des bois de Aishihik puisque la date initiale de la mi décembre était considérée comme trop occupée pour tenir une consultation valable et que le Conseil était au courant des préoccupations de la collectivité quant aux questions de gestion du bison. Le Conseil a soutenu l'examen en organisant un repas communautaire et en fournissant aux participants des cartes de commentaires sur lesquelles indiquer leurs préoccupations sur le bison. Il a fait la synthèse des commentaires dans un document écrit et remis une lettre de recommandation à l'équipe d'examen.

Conseil des ressources renouvelables de Dän Keyi

Secrétariat : Pauly Wroot

C. P. 50, Burwash Landing (Yukon) Y0B 1V0

Téléphone : 867 841-5820 Télécopieur : 867 841-5821

Courriel : dankeyirrc@northwestel.net

Le Conseil des ressources renouvelables de Dän Keyi a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive de la Première Nation de Kluane.

Activités en 2011-2012

Le Conseil des ressources renouvelables de Dän Keyi a fait l'objet d'une vérification financière en 2011-2012.

Le Conseil a travaillé avec le gouvernement du Yukon pour créer un nouveau panneau d'interprétation afin d'informer le public sur la gestion et la conservation de la harde locale de caribous de Kluane. Le panneau a été installé près de la section de la route de l'Alaska qui est fréquentée par la harde.

Le Conseil a également collaboré avec le gouvernement du Yukon pour faire installer des panneaux à des endroits stratégiques près de la route de l'Alaska où les mouflons de Dall se rassemblent habituellement pour traverser la route à certains moments de l'année. Des panneaux simples illustrant un mouflon de Dall ont été installés pour sensibiliser les voyageurs à faire de prudence puisque des mouflons sont parfois aperçus sur la route.

Le Conseil a commencé des travaux avec la Première Nation de Kluane, le gouvernement du Yukon et Parcs Canada afin d'élaborer une stratégie de gestion de l'orignal pour l'aire de répartition principale de la Première Nation de Kluane. Il s'agit d'un effort conjoint avec ces gouvernements et il devrait se poursuivre jusqu'en 2013.

Le Conseil continue de surveiller les travaux réalisés par la Société d'énergie du Yukon dans le cadre du projet de dérivation du lac Gladstone.

Le Conseil a fourni des recommandations et collaboré avec les Services aux collectivités du gouvernement du Yukon au sujet des améliorations apportées à la station de transfert de déchets de Destruction Bay.

Le Conseil a loué de nouveaux bureaux sur les lots 50 et 51 de Destruction Bay; l'adresse postale demeure la même.

Conseil des ressources renouvelables du district de Dawson

Secrétariat : Linda Taylor

C. P. 1380, Dawson City (Yukon) Y0B 1G0

Téléphone : 867 993-6976 Télécopieur : 867 993-6093

Courriel : dawsonrrc@northwestel.net

Le Conseil des ressources renouvelables du district de Dawson a pour mandat de formuler des recommandations concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive de la Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in.

Activités en 2011-2012

Le Conseil des ressources renouvelables du district de Dawson a fait l'objet d'une vérification financière en 2011-2012.

Dans le cadre du Fonds de rétablissement et de mise en valeur du Comité du fleuve Yukon, le Conseil a reçu un financement pour le projet de restauration de l'habitat de frai et de grossissement du saumon. Le projet, qui a été approuvé par le gouvernement du Yukon, suivant le mandat du Conseil, a pour but de restaurer l'accès du saumon à l'habitat de grossissement et de favoriser l'intendance de la collectivité.

Les objectifs du projet étaient les suivants :

- restaurer les stocks de saumons quinnat par un accès accru à l'habitat de grossissement et à l'aire de concentration hivernale;
- faire participer deux élèves de la Robert Service School, les former et leur offrir une expérience;
- renforcer les capacités et l'intendance de la collectivité pour la restauration des stocks et de l'habitat des saumons;
- accroître les connaissances sur l'utilisation du saumon dans les petits cours d'eau du centre du Yukon;
- sauver les alevins de saumon des mares isolées des plaines inondables de la rivière Klondike;
- élaborer un programme de surveillance pour les futurs travaux d'évaluation et de restauration.

Deux élèves du secondaire ont été embauchés pour participer aux travaux sur le terrain. Seulement 66 saumons quinnat juvéniles ont été pris en 2011. Pêches et Océans Canada a fourni de l'aide technique au projet qui a commencé le 4 juillet et qui s'est terminé le 5 août. Les facteurs relatifs au petit nombre de saumons pris pourraient être le résultat d'une faible année de ponte et de hautes eaux ou une date de début plus précoce comparativement aux années précédentes. Une journée publique a été tenu le 4 août durant laquelle les aînés et les enfants étaient invités à voir les activités.

Le Conseil a continué de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Yukon, les Tr'ondëk Hwëch'in et le public pour achever le Plan de gestion des ressources forestières Dawson. Deux réunions ont été tenues à l'automne 2011, et le gouvernement du Yukon était sur le point d'approuver le projet de plan. Le Conseil s'attend à la tenue d'une consultation publique sur le plan durant l'été et l'automne 2012.

Le Conseil a de graves préoccupations au sujet de la population d'originaux dans la région White Gold, et le travail avec le biologiste régional de Dawson a joué un rôle important dans la réalisation d'une enquête sur les originaux dans la région en mars. Le Conseil a également organisé une journée portes ouvertes pour informer le public sur la population d'originaux dans la région White Gold.

Une réunion publique fort courue a été tenue à Dawson le 19 avril afin de recueillir les commentaires du public à propos du Plan de conservation et de gestion des loups.

Le Conseil continue de participer au processus de plan régional d'aménagement du territoire de Dawson. Les membres ont assisté à un atelier de deux jours à Dawson les 18 et 19 janvier 2012.

Conseil des ressources renouvelables de Laberge

Secrétariat : Charolette O'Donnell
101, chemin Copper, bureau 202, Whitehorse (Yukon) Y1A 2Z7
Téléphone : 867 393-3940 Télécopieur : 867 393-3941
Courriel : labergerrc@northwestel.net

Le Conseil des ressources renouvelables de Laberge a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive du Conseil des Ta'an Kwäch'än.

Activités en 2011-2012

Le Conseil des ressources renouvelables de Laberge a participé activement à une multitude d'ateliers et de rencontres. Les membres ont participé aux activités du Groupe de travail du Comité du fleuve Yukon, de l'équipe technique sur la gestion du wapiti et du Yukon Inter Tribal Watershed Council. Le Conseil a assisté à la réunion annuelle des coprésidents de la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon, à la réunion de l'équipe technique sur le bison des bois, à la réunion du Sous-comité du saumon, à une réunion concernant les lignes directrices sur les quotas des pourvoiries et à la réunion sur les modifications à la réglementation sur la faune. Les membres du Conseil ont également participé à l'atelier général annuel 2011 des conseils des ressources renouvelables à Carmacks, au Forum environnemental du Yukon et au Groupe de travail sur les espèces en péril du Yukon. Le Conseil a examiné des propositions de projet et fourni des commentaires écrits à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon à l'Office des eaux du Yukon.

Les mandats de deux membres du Conseil ont pris fin en janvier 2012, et, en mars 2012, aucune nouvelle nomination n'avait été faite. Les conséquences de ces deux vacances ont nui au rendement du Conseil et rendu difficile la prise de décisions quand un quorum était obligatoire. Le Conseil s'est consacré à établir un climat de confiance et des relations étroites entre les membres du Conseil afin que ces derniers puissent contribuer de manière égale.

En septembre 2010, le Conseil et le personnel ont tenu une journée de réflexion près des sources d'eau thermales Takhini afin d'y élaborer un plan stratégique pour 2011-2012 et y forger des relations.

Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo

Secrétariat : Barb Shannon
C. P. 249, Mayo (Yukon) Y0B 1M0
Téléphone : 867 996-2942 Télécopieur : 867 996-2948
Courriel : mayorrc@northwestel.net

Le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive de la Première Nation des Nacho Nyak Dun.

Le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo a répondu à un nombre élevé de propositions de projet à examiner dans le cadre de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*. Le Conseil a fait preuve de diligence dans ses communications avec la collectivité afin de transmettre des renseignements et des comptes rendus sur les questions actuelles relatives aux poissons et à la faune sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Nacho Nyak Dun.

Activités en 2011-2012

Le Conseil a reçu cinq demandes pour des lignes de piégeage ouvertes et cinq demandes de renouvellement. Le gouvernement du Yukon et la Première Nation des Nacho Nyak Dun ont tenté d'atteindre une attribution de lignes de piégeage de 70 pour cent pour la Première Nation et de permettre une meilleure utilisation des lignes de piégeage existantes.

Le Conseil a continué d'entretenir une relation de travail positive avec Victoria Gold au sujet du projet proposé de lixiviation de la mine d'or Eagle. L'entreprise a régulièrement tenu des rencontres communautaires et elle a eu des échanges avec le Conseil.

Les enquêtes de collecte de données sur la faune se sont poursuivies pour les régions non classifiées partout dans les vastes régions non comptabilisées qui font l'objet d'une exploration importante afin d'y trouver des ressources minérales.

Les répercussions du projet d'amélioration du lac Mayo de la Société d'énergie du Yukon à l'échelle du bassin hydrographique continuent de préoccuper le Conseil. Aucune réponse n'a été donnée aux préoccupations exprimées par le Conseil au sujet de la demande concernant l'abaissement des eaux du lac Mayo. On s'inquiète des risques et des incertitudes déroulant des effets possibles sur les ressources halieutiques.

Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon

Secrétariat : Erin Linklater

C. P. 80, Old Crow (Yukon) Y0B 1N0

Téléphone : 867 996-3034 Télécopieur : 867 966-3036

Courriel : nyrrc@northwestel.net

Le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive de la Première Nation des Gwitchin Vuntut.

Conseil des ressources renouvelables de Selkirk

Secrétariat : Brenda Bosely

C. P. 32, Pelly Crossing (Yukon) Y0B 1P0

Téléphone : 867 537-3937 Télécopieur : 867 537-3939

Courriel : selkirkrcc@northwestel.net

Le Conseil des ressources renouvelables de Selkirk a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive de la Première Nation de Selkirk.

Conseil des ressources renouvelables de Teslin

Secrétariat : Bernice Schonewille

C. P. 186, Teslin (Yukon) Y0A 1B0

Téléphone : 867 390-2323 Télécopieur : 867 390-2919

Courriel : teslinrrc@northwestel.net

Le Conseil des ressources renouvelables de Teslin a pour mandat de formuler des recommandations de gestion concernant les poissons, la faune, leurs habitats et les forêts, conformément aux chapitres 16 et 17 de l'entente définitive du Conseil des Tlingits de Teslin.

Activités en 2011-2012

Le Conseil des ressources renouvelables de Teslin, de concert avec le Service des terres et des ressources du Conseil des Tlingits de Teslin, a élaboré un projet « Take a Kid Trapping » pour mettre en valeur le piégeage auprès des jeunes sur le territoire traditionnel du Conseil des Tlingits de Teslin. Malheureusement, le projet ne s'est pas terminé comme prévu, mais le Conseil a acquis de précieuses connaissances pour la planification de futurs projets de cette nature.

La Yukon Outfitters' Association et le Conseil des Tlingits de Teslin ont chacun versé des incitatifs financiers aux piégeurs qui se consacraient à prendre des loups avec leurs lignes de piégeage. En mai 2012, on a tenu un repas-causerie avec les piégeurs de la région pour entendre leurs suggestions et leurs préoccupations. À cette rencontre, on a examiné et commenté les lignes directrices opérationnelles normalisées du Conseil.

En tant que partenaires du Plan de gestion de la réserve nationale de faune du delta de la rivière Nisutlin, le Conseil des ressources renouvelables de Teslin et le Conseil des Tlingits de Teslin ont continué de collaborer avec le Service canadien de la faune d'Environnement Canada à des questions touchant le delta. De nouveaux panneaux ont été installés pour indiquer les limites et expliquer les activités permises dans la réserve. Les partenaires du Plan ont préparé conjointement des renseignements et convenu de l'installation de panneaux et de stands à des endroits précis afin de sensibiliser les gens de la réserve.

Le Plan de gestion de la réserve nationale de faune du delta de la rivière Nisutlin en était à la dernière étape du processus d'examen. Le gouvernement du Yukon et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada ont continué de travailler ensemble sur les questions de réglementation et d'application de la loi dans la réserve de faune.

Les membres du Conseil ont pris part à des voyages dans la région de la baie Nisutlin où le ministère de la Défense nationale a installé des panneaux pour aviser le public de la présence possible de munitions explosives non explosées. On croit qu'un aéronef de l'Aviation canadienne se serait écrasé à cet endroit dans les années 1940 durant une mission d'entraînement. Toutefois, une inspection menée durant l'été 2011 n'a pas permis de retrouver l'aéronef ni sa cargaison.

Les membres du Conseil ont servi à dîner à plus de 100 membres de la collectivité de Teslin qui ont assisté au barbecue communautaire et à la séance d'information annuels.

Le Conseil a offert une aide financière à l'observatoire d'oiseaux du lac Teslin pour son fonctionnement durant l'automne 2011.

Le Conseil a offert une aide financière pour la présentation du livre *Wolves of the Yukon* et une séance de signature à Teslin.

Le Conseil a également versé une contribution financière au camp scientifique estival pour les jeunes, qui s'est tenu en août 2011 au campus de Teslin du Collège du Yukon. Le camp a initié les jeunes à diverses activités extérieures dans la nature.

Le Conseil des ressources renouvelables de Teslin, le Conseil des Tlingits de Teslin et le gouvernement du Yukon ont déterminé qu'il faudra plus de connaissances locales et traditionnelles pour mettre en œuvre le Plan stratégique d'aménagement forestier de Teslin.

Un professeur et une équipe d'étudiants diplômés de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique ont travaillé avec les membres du Conseil, le Conseil des Tlingits de Teslin, le gouvernement du Yukon et des résidents locaux pour mieux comprendre les préoccupations de la collectivité à propos des forêts. On a considéré les changements, les conséquences sur la santé de la forêt, la chasse à l'orignal, la récolte de plantes pour l'alimentation ou les médicaments et d'autres valeurs. On devrait tenir des journées portes ouvertes en 2012 et 2013.

Le Conseil a assisté à des réunions pour entendre différentes préoccupations et continué à participer à l'élaboration du Plan de conservation et de gestion des loups du Yukon. Le ministre de l'Environnement du gouvernement du Yukon a accepté le plan recommandé au printemps 2012. La majorité des propositions de gestion des loups faites par le Conseil ont été incluses dans le Plan.

Autres organismes de mise en œuvre

Commission de règlement des différends

C. P. 31675, Whitehorse (Yukon) Y1A 6L3

Téléphone : 867 668-3562

Sans frais : 1 866 367-6551

Télécopieur : 867 668-4474

Courriel : drb.ufa@northwestel.net

Internet : www.drbyukon.ca

Le mandat de la Commission de règlement des différends est établi dans le chapitre 26 de l'accord-cadre définitif et des ententes définitives des Premières Nations du Yukon. La Commission prévoit un processus de règlement extrajudiciaire des différends, dans un cadre informel et à l'amiable, qui vise à résoudre les conflits découlant de l'interprétation, de l'application ou de la mise en œuvre des ententes portant règlement ou de la loi de mise en œuvre. Si la médiation échoue, les parties peuvent avoir accès à un processus plus officiel d'arbitrage.

Les trois membres de la Commission sont nommés pour des mandats de trois ans. La Commission est soutenue par un directeur général et un employé sur appel.

Activités en 2011-2012

Le 18 octobre 2011, la Commission de règlement des différends a tenu un atelier pour les médiateurs, les arbitres, les membres et les employés. L'atelier était animé par Dave Joe, ancien négociateur du Conseil des Premières Nations du Yukon. Les participants ont exploré l'histoire du processus des revendications territoriales du Yukon et examiné des chapitres de l'accord-cadre définitif en insistant sur les références relatives au processus de règlement des différends.

Durant l'exercice, la Commission a reçu trois demandes de médiation, dont deux qui n'ont pas fait l'objet d'une médiation. La troisième médiation s'est avérée productive, et les deux parties ont convenu de faire quelques recherches internes avant de décider de prendre part à une deuxième séance.

La Commission a fait des publications au Yukon et en Colombie-Britannique à l'intention des médiateurs et des arbitres ayant des connaissances sur les questions de revendications territoriales autochtones. Cette initiative a permis de recevoir une réponse positive et d'ajouter des noms à la liste des médiateurs et arbitres de la Commission.

La Commission a rencontré le président et directeur général de l'Office des droits de surface du Yukon pour échanger sur les forces et les défis à relever.

La Commission a rencontré des représentants du Groupe de travail de la mise en œuvre pour clarifier le processus de mise en candidature et de nomination. Le Groupe de travail de la mise en œuvre a modifié le plan de mise en œuvre de l'accord-cadre définitif en fonction du processus conjoint de nomination convenu par les parties.

Les mandats des membres de la Commission ont pris fin le 14 janvier 2012, et aucune nouvelle nomination n'avait encore été faite le 31 mars 2012. La Commission est donc devenue inopérante. La Commission a consulté Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et fait en sorte que les dépenses opérationnelles soient payées en confiant ses fonds à une fiducie auprès d'un cabinet d'avocats local. Le poste d'étudiant embauché pour l'été a été aboli, et les parties de l'accord-cadre définitif ont été mises au courant de la situation.

Une fois opérante, la Commission a continué de répondre aux questions sur le processus des revendications territoriales du Yukon, de tenir les dossiers d'inscription et de diriger les demandeurs vers les bureaux de la citoyenneté des Premières Nations pertinents.

Comité de la politique de formation

2166, 2^e Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 4P1

Téléphone : 867 668-7812

Télécopieur : 867 668-7825

Courriel : tpced@northwestel.net

Internet : www.tpcyukon.ca

Le mandat du Comité de la politique de formation est établi dans le chapitre 28 de l'accord-cadre définitif et des ententes définitives des Premières Nations du Yukon. Le Comité de la politique de formation cherche à s'assurer que les peuples des Premières Nations autonomes du Yukon obtiennent la formation requise pour participer pleinement aux occasions découlant de la mise en œuvre des ententes portant règlement.

Activités en 2011-2012

Le Comité de la politique de formation a lancé un appel de propositions pour l'élaboration d'une formation générale avec des dates d'échéance fixées au 15 mai et au 15 décembre 2011. Les projets appartenaient aux catégories suivantes : la gestion financière, la gestion du patrimoine et de la culture, la gestion des ressources humaines, la justice, la gestion des terres et des ressources, la gestion et la planification, l'administration de bureau ainsi que la compréhension de l'autonomie gouvernementale.

La Fiducie pour la formation des Indiens du Yukon (la « Fiducie ») a soutenu financièrement trois projets des Tr'ondëk Hwëch'in sur la poursuite de l'excellence, l'éducation coopérative et l'éducation postsecondaire. Les programmes ont eu un nombre satisfaisant d'inscriptions, et les personnes inscrites ont acquis de nouvelles compétences pour améliorer leur employabilité et leurs interrelations sociales.

La Fiducie a soutenu financièrement le projet de restauration patrimoniale de l'immeuble Frank Slim du Conseil des Ta'an Kwäch'än, dans la partie supérieure du lac Laberge. Les stagiaires ont suivi les consignes de l'ancien Glenn Grady, qui a partagé des traditions orales durant les travaux de restauration.

La Fiducie a soutenu financièrement la formation de gestionnaires en ressources humaines des Premières Nations sur le *Code canadien du travail*. La formation portait sur la section III du *Code canadien du travail* et le règlement sur la santé et la sécurité au travail. Les participants ont indiqué qu'il fallait approfondir la formation sur les ressources humaines.

Le Comité a élaboré et adopté un plan de travail d'un an, un plan stratégique de cinq ans (2012-2017) et un plan de travail de dix ans (2012-2022), documents qui offrent tous des directives sur les activités tout en respectant le budget actuel.

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

309, rue Strickland, bureau 200, Whitehorse (Yukon) Y1A 2J9

Téléphone : 867 668-6420

Sans frais : 1 866 322-4040

Télécopieur : 867 668-6425

Courriel : yesab@yesab.ca

Internet : www.yesab.ca

L'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon a été créé en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*. Cette loi établit un processus d'évaluation des répercussions environnementales et socioéconomiques des projets et autres activités réalisés au Yukon ou pouvant avoir une incidence sur le territoire. Elle a été créée aux termes du chapitre 12 de l'accord-cadre définitif et des ententes définitives des Premières Nations du Yukon.

Activités en 2011-2012

L'Office a connu l'une des années les plus occupées de son existence avec 324 projets déposés auprès des organismes désignés à des fins d'examen. L'Office a reçu une proposition de projet à soumettre à l'examen du Comité exécutif en 2011, soit celui de la mine de la rivière Ketzka. Plus d'une quarantaine d'activités de sensibilisation ont été réalisées durant l'année et comprenaient des présentations, des journées portes ouvertes et des réunions avec différentes organisations, des Premières Nations, les gouvernements du Yukon et du Canada et le public.

L'Office a continué d'élaborer des formulaires de proposition de projet propre à un secteur pour la foresterie et l'aliénation de terres. Les nouveaux formulaires comprendront des questions propres au secteur pertinent. Ces questions amélioreront la qualité des propositions de projet et rendront le processus plus efficace en favorisant la présentation de renseignements au début du processus au lieu de recueillir des renseignements durant les étapes de l'examen et de l'évaluation. Les travaux sur les formulaires propres aux secteurs du quartz et des placers se sont poursuivis dans le cadre d'une initiative conjointe de la Direction générale des ressources minérales du gouvernement du Yukon et du Secrétariat de l'Office des eaux du Yukon (placers seulement) visant à élaborer des formulaires de demande conjoints.

Le document *Proponent's Guide to Water Information Requirements for Quartz Mining Project Proposals* a été achevé et publié. Ce guide a été rédigé à l'aide des commentaires des Premières Nations, du gouvernement du Yukon, du gouvernement du Canada, de l'Office des eaux du Yukon et d'autres experts techniques.

L'Office a également produit le document *Dam Guide: Design Expectations and Required Information* avec l'apport du gouvernement du Yukon et de l'Office des eaux du Yukon.

L'Office a terminé et publié le document *Heritage Resource Information Requirements for Land Applications Proposals Policy*.

L'Office a continué d'amasser des données sur la faune dans la région White Gold pour aider aux évaluations des effets cumulatifs.

L'Office a continué de participer à l'examen quinquennal de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* et à la préparation du projet de rapport d'examen provisoire daté du 31 mars 2012.

L'Office devra aussi relever le défi des contraintes associées à la capacité des Premières Nations et des gouvernements à fournir des commentaires pour les propositions de projet. Cette situation pourrait avoir des effets sur le processus de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*.

Pour combler les lacunes en matière d'information de référence et disposer de renseignements à jour, l'Office devra actualiser les études sur White Gold et amorcer de nouvelles études sur les effets cumulatifs dans d'autres régions de grande activité.

Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon

106, rue Main, 2^e étage, Whitehorse (Yukon)

C. P. 31104, Whitehorse (Yukon) Y1A 5P7

Téléphone : 867 667-3754

Télécopieur : 867 393-6947

Courriel : officemanager@yfwmb.ca

Internet : www.yfwmb.ca

La Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon a été mise sur pied en vertu du chapitre 16 de l'accord-cadre définitif et de toutes les ententes définitives des Premières Nations en tant qu'instrument principal de la gestion des poissons et de la faune au Yukon. La Commission est un organe consultatif formé de 12 membres nommés par le ministre de l'Environnement du gouvernement du Yukon. Le Conseil des Premières Nations du Yukon et le gouvernement du Yukon nomment chacun six membres. Une personne nommée du Yukon est choisie en consultation avec le Canada.

Étant donné qu'elle est chargée d'examiner des questions qui touchent l'ensemble du Yukon, la Commission axe ses efforts sur les politiques, les lois et les autres mesures territoriales afin d'orienter la gestion des ressources halieutiques et fauniques, de préserver les habitats et d'améliorer l'économie des ressources renouvelables. La Commission influence les décisions de gestion en sensibilisant la population et en formulant des recommandations au gouvernement du Yukon, au gouvernement du Canada et aux Premières Nations. Les recommandations et les positions adoptées par la Commission sont fondées sur les meilleurs renseignements techniques, traditionnels et locaux à sa disposition.

Sous-comité du saumon

C. P. 31094, Whitehorse (Yukon) Y1A 5P7

Téléphone : 867 393-6725

Télécopieur : 866 914-7708

Courriel : executivedirector@yssc.ca

Internet : www.yssc.ca

Le Sous-comité du saumon de la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon est un organe consultatif public institué en vertu du chapitre 16 de l'accord-cadre définitif et des ententes définitives des Premières Nations du Yukon. La Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon, le ministre fédéral des Pêches et des Océans et les Premières Nations des bassins hydrographiques des rivières Alsek et Porcupine et du fleuve Yukon nomment chacun deux membres au Sous-comité.

Le Sous-comité sert d'organe principal de gestion du saumon au Yukon et peut faire des recommandations au ministre fédéral des Pêches et des Océans et aux Premières Nations du Yukon en ce qui concerne toutes les questions qui touchent le saumon, son habitat et sa gestion, y compris les lois, la recherche, les politiques et les programmes. En outre, l'accord-cadre définitif stipule que les membres du Sous-comité doivent former une majorité des représentants canadiens au Comité du fleuve Yukon, qui a été établi en vertu de l'accord sur le saumon du fleuve Yukon conclu entre le gouvernement du Canada et les États-Unis.

Activités en 2011-2012

Le Sous-comité du saumon du Yukon a fait des recommandations au ministre fédéral des Pêches et des Océans concernant l'allocation de saumon du fleuve Yukon en 2011. Le Sous-comité du saumon a approuvé le plan de gestion de la pêche de saumon de 2011 et a recommandé son adoption aux termes du chapitre 16 de l'accord-cadre définitif.

Résumé des réunions et des activités de consultation du Sous-comité du saumon :

- quatre réunions ordinaires du Sous-comité, soit trois à Whitehorse (octobre, novembre et février-mars) et une à Dawson City (mai);
- des remplaçants du Sous-comité et des membres officiels du Comité du fleuve Yukon ont assisté à deux réunions du Comité du fleuve Yukon, soit une à Whitehorse (décembre) et une à Anchorage (mars);
- une réunion publique pour le bassin hydrographique de la rivière Porcupine tenue en janvier à Old Crow, au Yukon;
- une aide à l'organisation du sommet des responsables du saumon des Premières Nations du Yukon et la participation à cette activité, ce qui comprenait faciliter la participation de Ryan Leef, député du Yukon.

À ses réunions ordinaires et d'orientation, le Sous-comité du saumon a été informé des nombreuses questions relatives à l'habitat du saumon au Yukon et il en a discuté. Ainsi, le Comité avait en main les renseignements nécessaires pour comprendre les enjeux. Voici quelques-uns des sujets traités :

- l'excursion du Yukon Queen, une présentation de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon;
- les prises accessoires dans le golfe de l'Alaska, une présentation et une note d'information de Pêches et Océans Canada, et des travaux du Comité, ce qui comprend des discussions avec l'Alaskan Commercial Processors Association;
- l'incubateur et l'écloserie du ruisseau McIntyre, une présentation du Collège du Yukon;
- le projet de vidéo du Conseil des Ta'an Kwäch'än, une présentation sur la salmoniculture préparée avec des jeunes, ainsi que les projets de recherche et d'amélioration du Conseil des Tlingits de Teslin et de la Première Nation de Carcross/Tagish;
- les modifications proposées à l'article 35 de la *Loi sur les pêches*, ce qui comprend la communication avec les intervenants, une présentation des Premières Nations du Yukon et des conseils des ressources renouvelables;
- la présentation d'après-saison de Pêches et Océans Canada à propos des bassins hydrographiques des rivières Alsek et Porcupine et du fleuve Yukon.

Le Sous-comité du saumon a continué à conseiller les intervenants sur des questions préoccupantes à l'aide des moyens suivants :

- la mise à jour du nouveau site Web www.yssc.ca et l'intégration d'un fil Twitter (@yukonsalmon) ainsi que la mise en ligne des dates des réunions, des procès-verbaux et des documents importants;
- la participation au bulletin de la Yukon River Drainage Fisheries Association avec une lettre destinée aux pêcheurs de l'Alaska et aux gestionnaires des pêches des États-Unis;

- une contribution au rapport annuel des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale au Yukon pour 2011-2012;
- une présentation à la conférence sur les espèces en péril (Environnement Canada);
- Le Sous-comité continue de soutenir diverses activités, présentations et autres initiatives des Premières Nations et des collectivités par le don d'articles promotionnels du Sous-comité pour des prix de présence ou de la promotion;
- la mise à jour des renseignements sur le Sous-comité dans le *Règlement de pêche du territoire du Yukon* du gouvernement du Yukon;
- l'élaboration d'une stratégie de communication complète pour la campagne promotionnelle *Face, Facts and Futures – Yukon Salmon*. Soutenu à l'aide d'entrevues auprès d'intervenants à Whitehorse et à Carcross.

Le Sous-comité du saumon a assisté et participé aux discussions concernant les groupes d'experts internationaux pour le Traité sur le saumon du Pacifique. Les membres du Sous-comité ont rencontré leurs homologues américains au Comité du fleuve Yukon à Whitehorse (décembre) et à Anchorage (mars) pour discuter de différentes questions relatives à la gestion du bassin hydrographique du fleuve Yukon. Des représentants de Pêches et Océans Canada et des membres du Sous-comité du saumon se sont rencontrés et ils ont tenu des discussions en tant qu'équipe canadienne avant ces réunions. Le Sous-comité du saumon a animé une prérencontre du Comité du fleuve Yukon de mars pour le Sous-comité du saumon avec Pêches et Océans Canada et le gouvernement du Yukon.

Commission toponymique du Yukon

C. P. 31164, Whitehorse (Yukon) Y1A 5P7

Téléphone : 867 667-7500

Télécopieur : 867 393-3904

Courriel : yukonplacenames@yknet.ca

Internet : www.yukonplacenames.ca

La Commission toponymique du Yukon a été créée aux termes du chapitre 13 de l'accord-cadre définitif et des ententes définitives des Premières Nations. Son mandat consiste à chercher et à approuver des noms géographiques au Yukon. Elle compte six membres, dont trois sont choisis par le gouvernement du Yukon et trois, par le Conseil des Premières Nations du Yukon. Elle offre son expertise en matière de toponymes linguistiques et d'utilisation communautaire et se tient au fait des questions relatives à la toponymie au Yukon.

Activités en 2011-2012

La Commission a tenu deux réunions pour examiner des noms de lieux proposés par diverses Premières Nations. Deux membres de la Commission, et le Secrétariat de la Commission, ont participé à un atelier de formation sur l'histoire et l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon.

En août 2011, deux membres de la Commission et le Secrétariat de la Commission ont participé à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada, à Dawson City, au Yukon.

Des photos aériennes sont prises chaque année pour fournir de l'information complète sur les toponymes dont l'approbation est recommandée par le ministre du Tourisme et de la Culture du gouvernement du Yukon.

Il importe de faire appel à l'expertise des Premières Nations dans le cadre du processus de désignation de noms de lieux, mais le règlement de questions linguistiques et juridictionnelles présente certains défis.

Commission des ressources patrimoniales du Yukon

412, rue Main, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B7

Téléphone : 867 668-7150

Télécopieur : 867 668-7155

Courriel : YHRB@northwestel.net

Internet : www.yhrb.ca

Le mandat de la Commission des ressources patrimoniales du Yukon, tel qu'il a été établi dans les ententes définitives des Premières Nations du Yukon et dans la *Loi sur le patrimoine historique du Yukon*, est de faire des recommandations au gouvernement et aux Premières Nations du Yukon concernant des questions qui touchent les ressources patrimoniales du territoire. La Commission peut également être appelée à prendre des décisions sur la propriété de ressources patrimoniales contestées ainsi que la gestion des objets ethnographiques, paléontologiques ou archéologiques.

Activités en 2011-2012

La Commission des ressources patrimoniales du Yukon a continué de respecter ses obligations en matière de production de rapports trimestriels sur ses finances et sur l'avancement de ses travaux établis dans son entente de paiements de transfert.

La Commission continue de participer, en tant qu'observateur, au comité chargé de la rédaction du manuel sur le patrimoine en vertu du chapitre 13 et de contribuer au processus d'élaboration du manuel comme le demandent les parties participantes.

En juillet 2011, la Commission a assisté et aidé à la cérémonie soulignant la désignation de Fort Selkirk en tant que site historique territorial du Yukon. La cérémonie a été tenue sur place. Fort Selkirk est détenu et géré conjointement par le gouvernement du Yukon et la Première Nation de Selkirk en vertu des modalités établies dans l'entente définitive de la Première Nation de Selkirk.

En novembre 2011, la Commission a terminé un nouveau plan stratégique et guidera ses priorités et activités au cours des cinq prochaines années. Tout au long de l'année, la Commission a tenu des activités et des formations pour atteindre les buts et les objectifs du plan stratégique nouvellement adopté.

Tout au long de l'année, les membres de la Commission ont participé à un vaste éventail d'activités de sensibilisation externe, de conférences, de séances de formation, d'activités et de séances d'information. Ils ont tenu des réunions et des activités pour le milieu du patrimoine, les conseils et comités du Yukon et le public. La Commission a continué de travailler avec plusieurs partenaires pour organiser la Fête du patrimoine territoriale du Yukon.

Conseil d'aménagement du territoire du Yukon

307, rue Jarvis, bureau 201, Whitehorse (Yukon) Y1A 2H3

Téléphone : 867 667-7397

Télécopieur : 867 667-4624

Courriel : ylupc@planyukon.ca

Internet : www.planyukon.ca

Le Conseil d'aménagement du territoire du Yukon est un conseil consultatif qui adresse des recommandations sur la planification régionale au gouvernement du Yukon et aux Premières Nations du Yukon et qui aide les commissions de planification régionale avec les processus de planification. Elle compte trois membres, et chacun est choisi par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon ou le Conseil des Premières Nations du Yukon.

Activités en 2011-2012

Le Conseil a tenu huit réunions et une séance de planification stratégique.

Le Conseil a aidé la Commission d'aménagement du bassin versant de la rivière Peel en tenant à jour le système d'administration financière de la Commission, en demandant à son planificateur principal d'effectuer les travaux de la Commission et en organisant les réunions de la Commission. Le personnel du Conseil a aussi coordonné la production d'un document sommaire pour le plan final recommandé.

Le Conseil a aidé la Commission d'aménagement de la région de Dawson avec l'administration financière (politique et procédures) en aménageant un bureau à Dawson, en organisant des activités de consultation communautaire et en créant le site Web de la Commission.

Le Conseil a continué de soumettre à des vérifications de conformité les projets se déroulant dans la région couverte par le Plan régional du nord du Yukon.

Beaucoup d'activités du Conseil ont été consacrées à la mise à jour de sa recommandation de 1998 sur les régions d'aménagement du territoire. Le Conseil a recommandé une nouvelle configuration en septembre 2011 au gouvernement du Yukon, à la Première Nation de Klucane, au Conseil des Ta'an Kwäch'än, à la Première Nation de Little Salmon/Carmacks, aux Premières Nations de Champagne et de Aishihik, à la Première Nation de Carcross/Tagish, à la Première Nation des Kwanlin Dün et au Conseil des Tlingits de Teslin.

Le Conseil a accueilli deux ateliers de planification régionale, soit l'atelier *The Story of Wooshitin wudidaa*, qui examinait le plan d'aménagement du territoire d'Atlin Taku, et l'atelier *The Boom and Beyond*, qui portait sur la planification régionale de la région de Dawson.

Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel

a/s Conseil d'aménagement du territoire du Yukon

307, rue Jarvis, bureau 201, Whitehorse (Yukon) Y1A 2H3

Téléphone : 867 667-7397 Télécopieur : 867 667-4624

Sans frais : 1 866 353-2374 Courriel : peel@planyukon.ca

En vertu du chapitre 11 de l'accord-cadre définitif, la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel est chargée d'élaborer et de recommander un plan d'aménagement régional pour la région de planification du bassin hydrographique de la rivière Peel. La Commission est formée de six membres qui sont nommés comme suit : un par la Première Nation des Nacho Nyak Dun, un par le Conseil tribal des Gwich'in; un conjointement par le gouvernement du Yukon et la Première Nation des Gwitchin Vuntut; un conjointement par le gouvernement du Yukon et les Tr'ondëk Hwëch'in; et deux par le gouvernement du Yukon.

Activités en 2011-2012

La Commission a eu des activités du 1^{er} avril au 15 juillet 2011 et tenu deux réunions durant cette période (11 mai 2011 et 15 juillet 2011). Le personnel de la Commission était fourni par le Conseil d'aménagement du territoire du Yukon et des entrepreneurs locaux. La Commission a publié son plan final recommandé le 16 juillet 2011. Le président de la Commission a fait des présentations sur le plan final recommandé en juillet et en août à mesure que le plan franchissait les étapes du processus d'approbation.

Office des droits de surface du Yukon

100, rue Main (Horwood's Mall), bureau 206, Whitehorse

C. P. 31201, Whitehorse (Yukon) Y1A 5P7

Téléphone : 867 667-7695

Télécopieur : 867 668-5892

Courriel : info@yukonsurfacerrights.com

Internet : www.yukonsurfacerrights.com

L'Office des droits de surface du Yukon tire sa compétence de plusieurs lois, soit la *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon* (gouvernement du Canada), la *Loi sur l'extraction du quartz* (gouvernement du Yukon), la *Loi sur l'extraction de l'or* (gouvernement du Yukon), la *Loi sur le pétrole et le gaz* (gouvernement du Yukon), la *Loi sur l'expropriation* (gouvernement du Canada), la *Loi sur la radiocommunication* (gouvernement du Canada) et les ententes définitives des Premières Nations du Yukon.

Le principal rôle de l'Office est de régler des litiges relatifs à l'accès entre des personnes qui détiennent des terres ou ont un intérêt à l'égard de la surface de ces terres et d'autres personnes qui détiennent des droits d'accès à ces terres. L'Office entend des litiges relatifs à l'accès aux terres désignées des Premières Nations du Yukon ou à leur utilisation et rend des décisions à cet égard. Dans certaines situations, les litiges portent sur l'accès à des terres non désignées ou sur l'utilisation de ces terres.

Les demandeurs doivent tenter de résoudre leurs litiges par la négociation avant de recourir aux services de l'Office. Si le litige ne peut être réglé par la négociation, l'une ou l'autre des parties au litige peut présenter une demande à l'Office. La demande doit comprendre les documents d'appui requis par la *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon* et les règles de procédure de l'Office.

Activités en 2011-2012

En plus de s'acquitter de ses responsabilités prévues par la loi, l'Office :

- a mis à jour ses documents de communication en fonction d'un nouveau thème promotionnel;
- a sensibilisé les gens à son rôle et à son processus;
- a participé à des séances de perfectionnement et de formation;
- a été un membre actif du Conseil des tribunaux administratifs canadiens.

Aucune demande n'a été présentée à l'Office au cours de l'exercice 2011-2012.

Gouvernement du Yukon

Michael Hale, représentant de la Mise en œuvre

Directeur, Mise en œuvre

C. P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867 667-8797

Télécopieur : 867 667-3599

Courriel : michael.hale@gov.yk.ca

Internet : www.gov.yk.ca

Le gouvernement du Yukon participe activement aux activités de mise en œuvre prévues dans les ententes définitives et les ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon. Beaucoup de ces activités se poursuivent d'une année à l'autre à mesure que les ministères continuent de travailler avec les Premières Nations autonomes du Yukon.

Activités en 2011-2012

Les ministères du gouvernement du Yukon ont travaillé avec les Premières Nations autonomes du Yukon dans des domaines comme le patrimoine, l'aménagement du territoire, le développement économique, la justice et l'éducation. Pour l'exercice visé, le gouvernement du Yukon souhaiterait mettre en évidence les activités suivantes :

- le ministère de l'Éducation du Yukon et le service de l'éducation des Tr'ondëk Hwëch'in ont conclu une entente de partenariat pour clarifier les rôles et responsabilités quant aux priorités en matière d'éducation recensées par les Tr'ondëk Hwëch'in;
- le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Yukon a soutenu la Première Nation des Nacho Nyak Dun, les Tr'ondëk Hwëch'in et la Première Nation des Gwitchin Vuntut qui ont déposé une demande de financement à l'Agence canadienne de développement économique du Nord afin de préparer une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité sur l'approvisionnement des consommateurs industriels et de services publics du Yukon en gaz naturel provenant du Yukon;
- le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Yukon a terminé le transfert de titres du site patrimonial du poste de Tagish de la Police à cheval du Nord-Ouest et il est sur le point de conclure le transfert de titres du site patrimonial de Conrad aux locataires en commun avec le commissaire et la Première Nation de Carcross/Tagish;
- dans un effort de promotion et de création de réseaux entre les Premières Nations, les sociétés de développement des Premières Nations et le secteur minier, le gouvernement du Yukon a offert du financement à la Société de développement de Selkirk, à la Société de développement des Nacho Nyak Dun, à la Première Nation de Kluane, aux Premières Nations de Champagne et de Aishihik et à la Société de développement de Carmacks pour permettre à des représentants d'assister à des ateliers et à des conférences.

Direction générale du développement économique

Chapitre 22 : Mesures de développement économique

La Direction générale du développement économique continue d'aider les Premières Nations autonomes du Yukon à atteindre leurs objectifs de développement économique par la planification, la participation à des activités économiques régionales et le renforcement des capacités locales. La Direction générale du développement économique a fait ce qui suit :

- elle a terminé, avec les Tr'ondëk Hwëch'in et l'Agence canadienne de développement économique du Nord, un projet de plan de développement économique régional pour le territoire traditionnel des Tr'ondëk Hwëch'in. Ce plan est une obligation du chapitre 22 de l'entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in. Chaque partie examine actuellement la version définitive;

- elle a aidé à mettre en valeur et à établir des réseaux entre les Premières Nations du Yukon, les sociétés de développement des Premières Nations et le secteur minier. Le gouvernement du Yukon a offert du financement à la Société de développement de Selkirk, à la Société de développement des Nacho Nyak Dun, à la Première Nation de Kluane, aux Premières Nations de Champagne et de Aishihik et à la Société de développement de Carmacks pour permettre à des représentants d'assister à des ateliers et à des conférences. Ces conférences comprenaient la Canadian Aboriginal Minerals Association, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, le rassemblement d'exploitation minière et l'atelier sur la remise en état des sites miniers. Ces activités ont aidé à mettre en valeur les relations entre les Premières Nations du Yukon et l'industrie minière et, dans certaines circonstances, ont mené à des contrats d'affaires et à des occasions d'emploi pour des membres des Premières Nations du Yukon. Cela est très important puisque l'activité minière au Yukon a augmenté avec trois mines en activité et deux autres mines à l'étape de la faisabilité;
- elle a aidé la Première Nation des Nacho Nyak Dun à cerner des occasions d'investissement relativement au projet de modernisation Mayo B de la Société d'énergie du Yukon en vue des préparatifs de la négociation d'un accord d'investissement avec la Société d'énergie du Yukon. L'activité minière augmente au Yukon, tout comme la demande énergétique. Le secteur de l'énergie est donc à la recherche de nouvelles sources d'énergie, ce qui comprend l'énergie éolienne dans la région de Kluane et de Mayo;
- elle a fourni du financement au Conseil des Premières Nations du Yukon pour participer à un atelier sur le gaz naturel liquéfié comme autre source d'énergie. Les renseignements obtenus durant cet atelier ont été transmis aux dirigeants des Premières Nations dans les collectivités;
- elle a aidé la Première Nation de Selkirk à préparer une demande de financement fructueuse au titre du Fonds fiduciaire de la Stratégie pour le Nord dans le but d'entreprendre le projet de renforcement des capacités et de gouvernance ayant reçu une approbation de 2,12 millions de dollars sur quatre ans. Le Fonds fiduciaire de la Stratégie pour le Nord a été créé par le gouvernement du Canada en tant que contribution à la mise en œuvre de la Stratégie pour le Nord, un plan visant à soutenir le développement du Nord canadien. Le ministère a entrepris de gérer les fonds en établissant des ententes de contribution et en veillant au respect des modalités de ces ententes. Les conseillers ministériels ont conseillé la Première Nation de Selkirk sur demande. Le financement du projet de quatre ans s'est terminé le 31 mars 2011.

L'intention du chapitre 22 des ententes définitives des Premières Nations du Yukon consiste à fournir aux Premières Nations du Yukon un moyen de stimuler la croissance économique, d'aider l'emploi et d'offrir des occasions d'affaires aux membres des Premières Nations du Yukon.

Commission de la fonction publique

Chapitre 22 : Annexe A – Emplois gouvernementaux

La Commission de la fonction publique du Yukon et les Premières Nations du Yukon ont élaboré conjointement un plan complet pour une fonction publique représentative dans le cadre de l'entente définitive. Ce plan traite de renforcement des capacités, de perfectionnement professionnel et d'occasions d'emploi qui ont tous pour but d'accroître la représentation autochtone au sein de la fonction publique du Yukon et d'établir des relations intergouvernementales efficaces. Plusieurs ministères du gouvernement du Yukon, dont la Commission de la fonction publique, ont commencé à mettre en œuvre différentes dispositions du plan, surtout celles se rapportant au recrutement et au maintien en poste des autochtones.

À ce jour, neuf Premières Nations du Yukon participaient activement aux discussions sur le plan pour une fonction publique représentative dans le cadre de l'entente définitive. Un groupe de travail bilatéral a été mis sur pied. Il se réunit tous les trimestres et fonctionne comme un organe consultatif pour toute la durée du plan pour une fonction publique représentative dans le cadre de l'entente définitive ou jusqu'à la satisfaction des obligations du chapitre 22.

Voirie et Travaux publics

Chapitre 22 : Annexe A – Accords relatifs à la construction d'actifs du Yukon

Les ententes définitives avec la Première Nation des Kwanlin Dün, la Première Nation de Carcross/Tagish et la Première Nation de Kluane stipulent que le gouvernement du Yukon doit offrir des occasions économiques aux Premières Nations lorsque la valeur monétaire d'un projet de construction sur le territoire traditionnel dépasse un certain montant. Les parties étudient le projet proposé et négocient les conditions relatives à la participation de la Première Nation. Il en résulte un accord relatif à la construction d'actifs du Yukon, qui détermine la formation particulière et les occasions d'emploi ou de contrats pour les membres et entreprises de la Première Nation.

Après la négociation d'un accord relatif à la construction d'actifs du Yukon, le ministère de la Voirie et des Travaux publics continue de participer directement à sa mise en œuvre en donnant des conseils, en surveillant l'atteinte des résultats attendus et en déterminant les leçons tirées et les pratiques exemplaires pour les accords ultérieurs.

En 2011-2012, on a poursuivi la mise en œuvre des accords relatifs à la construction d'actifs du Yukon suivants :

- l'agrandissement de l'aéroport de Whitehorse, avec la Première Nation des Kwanlin Dün;
- la construction d'un nouvel établissement correctionnel, avec la Première Nation des Kwanlin Dün;
- l'amélioration de la route menant aux sources d'eau thermales Takhini, avec la Première Nation des Kwanlin Dün;
- des travaux routiers le long du chemin Atlin, avec la Première Nation de Carcross/Tagish.

Services communautaires – Organisation des mesures d'urgence

Ententes d'autonomie gouvernementale

L'Organisation des mesures d'urgence a rencontré trois Premières Nations autonomes du Yukon pour examiner et partager des renseignements sur les rôles et les attentes en matière de gestion des urgences. Cela fait partie d'un processus continu visant à établir des relations avec les Premières Nations autonomes du Yukon. Un projet d'entente sur la gestion des urgences a été préparé dans le but de cibler et d'étoffer les points d'entente et de faciliter les futures discussions.

Environnement Yukon

Chapitre 10 : Aire de protection de l'habitat et zones spéciales de gestion

Le chapitre 10 des ententes définitives a pour objet de préserver, au bénéfice des résidents du Yukon, les caractéristiques importantes des milieux naturels et culturels du Yukon, tout en respectant les droits des Indiens du Yukon et des Premières Nations du Yukon. Environnement Yukon a travaillé avec les Premières Nations du Yukon pour faire ce qui suit :

- élaborer une enquête auprès des résidents de l'aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle. Les renseignements tirés d'une journée de réflexion des responsables, d'une enquête ou de réunions communautaires ont aidé le comité directeur à préparer un plan de gestion conforme aux intérêts et aux valeurs des résidents de l'aire de protection;
- de concert avec le ministère du Patrimoine du gouvernement des Gwitchin Vuntut, achever un contrat visant à recueillir des renseignements sur l'aménagement historique et actuel du territoire de la Première Nation de l'aire de planification de la gestion du lac Summit et la rivière Bell et produire des rapports à cet égard. Un rapport final a été remis à l'entrepreneur, et un atelier a été organisé par les Gwitchin Vuntut et le personnel des parcs du Yukon afin de présenter les faits saillants et les conclusions de l'étude sur le patrimoine des Gwitchin Vuntut.
 - Avec la publication de l'étude sur le patrimoine des Gwitchin Vuntut et l'atelier subséquent pour présenter les conclusions, il y avait des livrables clairs qui contribueront à mieux comprendre l'aire protégée. Les renseignements serviront aux étapes de planification de la gestion et des programmes d'interprétation;

- établir et maintenir de solides relations de travail avec différentes Premières Nations du Yukon et personnes par l'entremise de l'agent de conservation et de liaison avec les Premières Nations. Cet employé travaille sur la prévention ou la résolution des problèmes de récolte et continue de servir de modèle pour les jeunes des Premières Nations. L'agent communique avec de nombreux pêcheurs ou chasseurs des Premières Nations sur le terrain et il est devenu un ambassadeur précieux pour le Ministère. Au cours des trois prochaines années, l'agent de conservation et de liaison avec les Premières Nations jouera un rôle central pour l'encadrement d'un nouveau stagiaire dans le cadre du plan de relève du poste.
- Les biologistes régionaux travaillent sur ce qui suit :
 - la collecte et la synthèse de renseignements techniques;
 - la participation aux réunions du comité directeur de l'aménagement du territoire de Dawson;
 - la poursuite des travaux sur la synthèse et la présentation des renseignements techniques;
 - la synthèse des renseignements obtenus depuis la mise en œuvre du plan de Tatla Mun/Mandana;
 - la participation aux réunions avec le Conseil des Tlingits de Teslin/Conseil des ressources renouvelables de Teslin, les Premières Nations de Champagne et de Aishihik/Conseil des ressources renouvelables d'Alsek et les Gwitchin Vuntut/Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon afin d'offrir un soutien technique pour l'achèvement des plans des ressources halieutiques et fauniques communautaires;
 - le lancement des discussions avec les Premières Nations de Champagne et de Aishihik/Conseil des ressources renouvelables d'Alsek.

Chapitre 11 : Planification régionale de l'aménagement du territoire

Vaste cartographie de l'écosystème de Dawson

- Des réunions communautaires ont été tenues à Dawson pour connaître les intérêts et les questions des intervenants qui auront une incidence sur le Plan régional d'aménagement du territoire de Dawson.
- Des ressources ministérielles ont été ciblées pour l'examen technique du Plan régional d'aménagement recommandé du bassin hydrographique de la rivière Peel, ce qui comprend des examens ou la création de modèles et de cartes.
- Des réunions ont été tenues pour recueillir les connaissances traditionnelles des Tr'ondëk Hwëch'in. Les renseignements seront colligés et contribueront au Plan régional d'aménagement du territoire de Dawson.

Éducation

Le ministère de l'Éducation et la Première Nation des Kwanlin Dün ont conclu un accord relatif à la construction d'actifs du Yukon pour le projet de remplacement de l'école F.H. Collins. La phase 1 des travaux sur place pour le projet était terminée.

Le ministère de l'Éducation et le service de l'éducation des Tr'ondëk Hwëch'in ont conclu une entente de partenariat qui clarifie les rôles et les responsabilités quant aux priorités en éducation établies par les Tr'ondëk Hwëch'in. Les projets spéciaux comprenaient l'exploration de deux métiers (soudure), un cours et un programme d'évaluation pour les cours de camp des Tr'ondëk Hwëch'in, des programmes complémentaires pour les étudiants et l'élaboration de ressources relatives à l'expérience dans les pensionnats. En définitive, le but consiste à enchâsser cette relation dans une entente de transfert de programmes et de services de l'article 17.7, conformément à l'entente sur l'autonomie gouvernementale pour la prise de responsabilité de l'éducation sur le territoire traditionnel.

Énergie, Mines et Ressources

Chapitre 11 : Planification régionale de l'aménagement du territoire

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est chargé de s'acquitter des obligations du gouvernement du Yukon en matière d'aménagement du territoire en vertu des revendications territoriales. Il doit notamment coordonner la participation du gouvernement aux processus de planification et au financement pour la mise en œuvre du Conseil d'aménagement du territoire du Yukon et des commissions régionales d'aménagement du territoire.

La mise en œuvre du Plan régional d'aménagement du territoire du Nord du Yukon s'est poursuivie par l'entremise du groupe de mise en œuvre conjoint des parties, qui comprend des représentants du gouvernement du Yukon et de la Première Nation des Gwitchin Vuntut. Les faits saillants des activités étaient les suivants :

- la planification des aires protégées a avancé pour le lac Whitefish, le lac Summit et la rivière Bell, comme le recommande le Plan;
- la mise à jour des cartes pour refléter la suppression de l'aliénation provisoire de terres;
- la vérification de la conformité de quatre projets faisant l'objet d'un examen de l'évaluation environnementale suivant le Plan régional d'aménagement du territoire du Nord du Yukon.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a nommé la Commission d'aménagement de la région de Dawson en août 2010. En 2011-2012, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a participé en tant que membre du groupe de travail technique conjoint des parties, assisté aux réunions de la Commission d'aménagement, préparé les présentations du gouvernement du Yukon pour le résumé des enjeux et des intérêts de la Commission, passé en revue la vision et les buts du plan de la Commission et fourni des données sur la gestion des données pour une base de données régionale.

Le Ministère a travaillé avec la Première Nation des Gwitchin Vuntut, les Tr'ondëk Hwëch'in, la Première Nation des Nacho Nyak Dun et le Conseil tribal des Gwich'in dans le but de fournir à la Commission des commentaires sur le Plan régional d'aménagement recommandé du bassin hydrographique de la rivière Peel. La soustraction provisoire des droits d'exploitation du sous-sol de l'entrée pour de nouveaux jalonnements de concession a été prolongée afin de s'adapter aux dernières étapes du processus de planification. Une consultation publique était prévue plus tard en 2012.

Le Ministère a continué de travailler avec les Premières Nations sur les territoires traditionnels dans le sud du Yukon afin de configurer les régions d'aménagement du territoire pour ce secteur. Entre autres activités du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'appui de la planification régionale de l'aménagement du territoire, notons l'examen et l'approbation de budgets, l'examen, l'approbation et la surveillance d'accords de financement, la préparation des nominations de membres au Conseil et à la Commission, l'élaboration d'un processus de planification et la présentation d'exposés lors d'ateliers de planification.

Chapitre 17 : Ressources forestières

En 2011-2012, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a travaillé avec les Premières Nations autonomes du Yukon sur un certain nombre d'initiatives :

- pour achever le projet de Plan de gestion des ressources forestières de Dawson, lequel a été soumis à l'approbation du gouvernement du Yukon et des Tr'ondëk Hwëch'in. L'équipe de planification comprenait les Tr'ondëk Hwëch'in, le Conseil des ressources renouvelables du district de Dawson et l'industrie forestière régionale. Le gouvernement du Yukon a tenu un examen public du plan vers la fin de 2012;
- pour continuer à collaborer avec la Première Nation de Carcross/Tagish, la Première Nation des Kwanlin Dün et le Conseil des Ta'an Kwäch'än sur la planification de la gestion forestière commune pour l'aire de planification des lacs du Sud;
- pour signer la mise à jour de l'entente de mise en œuvre de la gestion forestière avec les Premières Nations de Champagne et de Aishihik. L'entente porte sur les priorités de la mise en œuvre en vertu du plan intégré d'aménagement paysager et du Plan stratégique d'aménagement forestier pour le territoire traditionnel des Premières Nations de Champagne et de Aishihik;
- pour continuer le travail avec le Conseil des Tlingits de Teslin sur le développement d'un approvisionnement en bois dans l'unité de paysage de l'est de Teslin. Une fois approuvé, le Plan de récolte de bois a été achevé en 2011. Le Plan prévoit la délivrance de licences et de permis près de la ville de Teslin pour la récolte de petites quantités de bois, conformément au Plan d'aménagement forestier de Teslin;
- pour acquérir de nouvelles photographies aériennes d'environ six millions d'hectares dans la région du centre-sud du Yukon afin de les utiliser pour la préparation d'un inventaire des forêts dans la région.

Ententes d'autonomie gouvernementale : Plan d'aménagement des zones locales

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources doit s'acquitter des obligations relatives à l'aménagement et au zonage régionaux prévues dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation de Carcross/Tagish, de la Première Nation des Kwanlin Dün et des Tr'ondëk Hwëch'in. Pour la planification de l'aménagement des zones locales durant l'exercice 2011-2012, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait ce qui suit :

- il a travaillé avec les Tr'ondëk Hwëch'in pour terminer le processus conjoint d'aménagement des zones locales pour les régions de West Dawson et de Sunnyside. On a recommandé un plan d'aménagement des zones locales aux Tr'ondëk Hwëch'in et au gouvernement du Yukon. Il s'agissait du premier processus conjoint de planification de l'aménagement des zones locales entrepris par le Ministère. Le gouvernement du Yukon examine actuellement le plan;
- il a travaillé avec la Première Nation de Carcross/Tagish sur la planification de l'aménagement des zones locales pour la collectivité de Carcross. Le Ministère a aidé le comité de planification à tenir des réunions communautaires, à envoyer des bulletins d'information et à assister à des réunions du comité directeur. La Première Nation de Carcross/Tagish et le gouvernement du Yukon ont convenu de commencer la planification à Carcross, puis d'entreprendre la planification pour Tagish dès que le processus de planification de Carcross serait bien avancé. Le processus de planification de Carcross devrait se terminer en 2013;
- il a travaillé avec la Première Nation des Kwanlin Dün sur la planification de l'aménagement des zones locales pour la collectivité de Marsh Lake. Le Ministère a aidé le comité de planification à tenir des réunions communautaires, à envoyer des bulletins d'information et à assister à des réunions du comité directeur. Le processus de planification de Carcross devrait se terminer en 2013.

Pétrole et gaz

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entrepris un certain nombre d'initiatives :

- il a travaillé avec les Premières Nations par l'entremise de la Coalition autochtone pour le gazoduc afin de renforcer la capacité en vue d'une participation éclairée des Premières Nations au futur développement d'un gazoduc de la route de l'Alaska;
- il a rencontré régulièrement le groupe de travail des Premières Nations sur le protocole d'entente concernant la loi sur le pétrole et le gaz dans le but d'élaborer un régime commun sur le pétrole et le gaz.

Aménagement des terres

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le Conseil des Tlingits de Teslin ont continué de travailler ensemble sur des initiatives communes de planification et d'aménagement des terres pour lots résidentiels ruraux du chemin Sawmill Road et les lots récréatifs loués de la baie Morley du lac Teslin.

Chapitre 13 : Patrimoine

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est responsable de l'achèvement du transfert des titres pour les sites patrimoniaux énumérés dans les ententes définitives, et il doit travailler avec le ministère du Tourisme et de la Culture pour transformer les aires créées en sites historiques en vertu de la *Loi sur le patrimoine historique*. En 2011-2012, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a terminé le transfert de titres du site patrimonial du poste de Tagish de la Police à cheval du Nord-Ouest et il s'affaire actuellement à conclure le transfert de titres du site patrimonial de Conrad.

Gouvernement du Canada

Ministères fédéraux actifs au Yukon

Les ententes définitives conclues avec les Premières Nations du Yukon prévoient les obligations que doivent respecter tous les ministères fédéraux actifs au Yukon. Le gouvernement du Canada réalise diverses activités de mise en œuvre prévues dans les ententes définitives et les ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Dionne Savill, coreprésentante de la mise en œuvre
Directrice, Gouvernance
300, rue Main, bureau 415C, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
Téléphone : 867 667-3398 Télécopieur : 867 667-3801
Courriel : dionne.savill@aadnc aadnc.gc.ca

Allan Burnside, coreprésentant de la mise en œuvre
Directeur, Gestion des traités – Yukon/Colombie-Britannique
25, rue Eddy, bureau 1550, Gatineau (Québec) K1A 0H4
Téléphone : 819 953-1745 Télécopieur : 819 994-7043
Courriel : allan.burnside@aadnc aadnc.gc.ca

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada est un des ministères fédéraux responsables de la mise en œuvre des ententes définitives et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il s'acquitte de ce rôle en négociant divers accords en vertu des ententes sur l'autonomie gouvernementale au nom du gouvernement du Canada, en représentant le gouvernement du Canada au groupe de travail sur la mise en œuvre tripartite et en représentant le gouvernement du Canada au Comité principal des ententes financières aux termes des accords de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale.

Activités en 2011-2012

Accords sur l'administration de la justice

L'accord sur l'administration de la justice du Conseil des Tlingits de Teslin a été signé par le gouvernement et le Conseil des Tlingits de Teslin le 21 février 2011. Il est entré en vigueur le 23 juin 2011, et il s'agit du premier accord sur l'administration de la justice conclu dans le cadre d'une entente sur l'autonomie gouvernementale du Yukon. Cette étape importante a été soulignée par une cérémonie de signature en février et un festin communautaire de célébration en juillet; les deux événements ont été organisés par le Conseil des Tlingits de Teslin. En novembre 2011, le mandat de négociation du gouvernement du Canada a changé, et les négociateurs fédéraux ont tenu une réunion de partage de renseignements pour les Premières Nations autonomes du Yukon et le gouvernement du Canada afin d'expliquer les modifications apportées au mandat de négociation.

Ententes de transfert de programmes et de services

En vertu de l'article 17 des ententes sur l'autonomie gouvernementale, les Premières Nations du Yukon peuvent assumer la responsabilité des activités liées aux programmes fédéraux ou territoriaux sur leur territoire ainsi que du financement connexe, comme il est précisé à l'article 13 des ententes sur l'autonomie gouvernementale du Yukon.

En 2011-2012, des ententes de modification ont été conclues avec les 11 Premières Nations autonomes du Yukon au sujet de la prise de responsabilité de programmes à durée limitée de Santé Canada (diabète chez les Autochtones, santé maternelle et infantile et Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones) et de l'Initiative des langues autochtones de Patrimoine canadien. Les ententes sur les programmes de santé expireront le 31 mars 2015, et les ententes sur l'Initiative des langues autochtones expireront le 31 mars 2014. On poursuit les négociations sur le développement des ressources humaines autochtones (gouvernement du Canada) et les services de lutte contre l'alcool et les drogues (gouvernement du Yukon).

Règlement des différends

La Première Nation de Carcross/Tagish a déposé un avis d'appel au Commission de règlement des différends du Yukon pour soumettre des questions à la médiation en vertu de l'article 24.0 de l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation. En septembre 2012, le Canada et la Première Nation de Carcross/Tagish ont travaillé avec le Commission de règlement des différends du Yukon et un médiateur acceptable pour les parties afin de discuter du sujet en question. Les discussions découlant de la médiation sont confidentielles et limitées aux parties concernées. Les parties à la médiation ont accepté de mettre de côté le processus de médiation et d'avoir une discussion tripartite, ce qui comprend le gouvernement du Yukon, pour explorer des options externes au processus de médiation.

Ententes de transfert financier pour l'autonomie gouvernementale

Des ententes renouvelées de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale conclues avec trois des Premières Nations autonomes du Yukon sont entrées en vigueur en avril 2011. Ces ententes prévoient un financement supplémentaire aux fins de gouvernance, une nouvelle approche relative aux revenus autonomes et un processus visant à permettre une discussion plus efficace et efficiente sur la prestation des programmes et des services entre les Premières Nations autonomes du Yukon, le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Canada.

Mise en œuvre

Deux cadres supérieurs d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada font partie du Groupe de travail de la mise en œuvre, un comité spécial, en tant que coreprésentants du gouvernement du Canada. Le comité s'est réuni tous les mois par téléconférence et en personne en juin, en octobre et en janvier. Le plan de travail 2011-2012 du Groupe de travail de la mise en œuvre établit les priorités collectives afin de suivre et de documenter les résultats, les activités, les échéances et le rendement (annexe 1).

Un exposé sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon continue d'être présenté aux ministères fédéraux exerçant des activités au Yukon.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

300, rue Main, bureau 320, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
Téléphone : 867 667-5272 Télécopieur : 867 393-6222
Internet : www.agr.gc.ca

Agriculture et Agroalimentaire Canada est responsable de la communication de renseignements, de la recherche, de la technologie, des politiques et des programmes qui permettent d'assurer un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels qui est respectueux de l'environnement et qui gère les risques de manière proactive ainsi qu'une agriculture concurrentielle et novatrice.

Agence des services frontaliers du Canada

300, rue Main, bureau 110, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
Téléphone : 867 667-3963 Télécopieur : 867 668-2869
Internet : www.cbsa.asfc.gc.ca

Depuis décembre 2003, l'Agence des services frontaliers du Canada fait partie intégrante du portefeuille de la Sécurité publique qui a été créé dans le but de protéger les Canadiens et de maintenir une société sûre et pacifique. L'Agence a la responsabilité de fournir des services frontaliers intégrés à l'appui des priorités liées à la sécurité nationale et à la sécurité publique et de faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les végétaux, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière.

École de la fonction publique du Canada

300, rue Main, bureau 400, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5

Téléphone : 867 393-6713 Télécopieur : 867 668-5033

Internet : www.cspsefpc.gc.ca

L'École de la fonction publique du Canada répond, par une approche harmonisée, aux besoins communs d'apprentissage et de perfectionnement des fonctionnaires fédéraux. Elle aide à s'assurer que tous les employés de la fonction publique du Canada ont les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour accomplir leur travail.

Activités en 2011-2012

Le campus de Whitehorse de l'École de la fonction publique du Canada a donné un vaste éventail de cours, à savoir : les stratégies de gestion du stress en milieu de travail, les principes fondamentaux de la supervision, les fondements des budgets et du contrôle, la médiation des différends et la rédaction en langage clair. L'École de la fonction publique du Canada a également animé des discussions informelles gratuites et des conférences-midi sur la gestion de l'énergie, l'engagement en milieu de travail, le leadership en action ainsi que les centres de soins palliatifs et la guérison.

Les employés des gouvernements des Premières Nations du Yukon ont été invités à participer à toutes les séances. Les Premières Nations du Yukon peuvent demander la présentation personnalisée de cours ainsi que l'accès à des cours personnalisés. Un atelier personnalisé portant sur la gestion des ressources humaines a été offert par l'entremise du Conseil des Premières Nations du Yukon. Il était proposé aux gestionnaires des ressources humaines de toutes les Premières Nations du Yukon.

Le conseiller d'apprentissage de l'École de la fonction publique (nommé par le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada) représente le gouvernement du Canada au Comité de la politique de formation et est un fiduciaire de la Fiducie pour la formation des Premières Nations du Yukon en vertu de l'accord-cadre définitif. En 2011-2012, le conseiller d'apprentissage a également participé aux conférences des Premières Nations du Yukon à Whitehorse.

Patrimoine canadien

300, rue Main, bureau 205, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5

Téléphone : 867 667-3908 Télécopieur : 867 393-6701

Internet : www.pch.gc.ca

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend le Ministère et nos principales institutions culturelles nationales. Nous travaillons ensemble pour promouvoir la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives sportives et les initiatives s'adressant aux Autochtones et à la jeunesse.

Activités en 2011-2012

Les activités de mise en œuvre du ministère du Patrimoine canadien continuent d'être menées aux termes des obligations prévues au chapitre 13 des ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon et des plans de mise en œuvre. Le Ministère demeure un élément d'une approche gouvernementale globale en réponse aux obligations relatives à la mise en œuvre des traités au Yukon. Il continue de respecter ses obligations en matière de culture et de patrimoine des Premières Nations à l'aide de différents éléments de programme offerts à toutes les Premières Nations du Yukon. Les décisions de financement s'appuient sur des propositions évaluées et déterminées en fonction de leur capacité à mettre en valeur le développement du patrimoine et de la culture au Canada.

Des ententes ont été conclues avec les 11 Premières Nations autonomes du Yukon quant à la prise de responsabilité et du financement connexe de l'Initiative des langues autochtones de Patrimoine canadien pour une durée limitée, soit à son expiration le 31 mars 2014.

Agence canadienne de développement économique du Nord

305, rue Main, bureau 215, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B3

Téléphone : 867 667-3263 Télécopieur : 867 667-3801

Courriel : ytinfor@cannor.gc.ca Internet : www.cannor.gc.ca

L'objectif de l'Agence canadienne de développement économique du Nord est de contribuer à jeter les bases d'un avenir économique prospère pour ceux qui vivent, travaillent et soutiennent leur famille dans le Nord.

L'Agence exécute son mandat :

- en offrant un ensemble de programmes de développement économique;
- en élaborant des politiques et en effectuant de la recherche;
- en harmonisant les activités des partenaires et des intervenants, en particulier au sein des organisations fédérales.

Le Bureau de gestion des projets nordiques de l'Agence canadienne de développement économique du Nord a été mis sur pied pour améliorer le processus d'examen environnemental pour les grands projets de développement des ressources et d'infrastructure dans le Nord canadien. Le Bureau de gestion des projets nordiques joue également le rôle de coordonnateur des consultations du gouvernement fédéral auprès des collectivités autochtones visées par ces projets.

Environnement Canada

Direction des activités de protection de l'environnement

91782, route de l'Alaska, Whitehorse (Yukon) Y1A 5X7

Téléphone : 867 667-3400 Télécopieur : 867 667-7962

Courriel : rose.berndt@ec.gc.ca Internet : www.ec.gc.ca

Les activités de mise en œuvre d'Environnement Canada étaient principalement axées sur les obligations en vertu des ententes définitives des Premières Nations du Yukon. Les activités du Ministère se rapportent précisément à ce qui suit : le chapitre 16 (Gestion des ressources halieutiques et fauniques), le chapitre 10 (Zones spéciales de gestion), le chapitre 11 (Aménagement du territoire), le chapitre 12 (Évaluations des activités de développement), le chapitre 14 (Gestion des eaux) et le chapitre 18 (Ressources non renouvelables).

Activités en 2011-2012

La Direction des activités de protection de l'environnement a travaillé avec l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon pour mettre en œuvre la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* à l'aide d'un examen des différents projets de développement.

Division de la conservation du Nord du Service canadien de la faune

91780, route de l'Alaska, Whitehorse (Yukon) Y1A 5X7

Téléphone : 867 393-6700 Télécopieur : 867 393-7970

Courriel : linda.moen@ec.gc.ca Internet : www.ec.gc.ca

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada est responsable de la gestion et de la conservation des oiseaux migrateurs (conformément à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la loi fédérale qui met en œuvre la Convention concernant la protection des oiseaux migrateurs au Canada et aux États-Unis) ainsi que de la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral à propos des espèces non aquatiques non répertoriées dans un parc national, un lieu historique national ou un autre site patrimonial protégé. Il veille également à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* qui régit la gestion de la réserve nationale de faune de la rivière Nisutlin au Yukon. Il participe aussi aux évaluations environnementales effectuées au Yukon en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, aux processus de planification régionale de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources et aux processus de gestion et de planification des zones protégées.

Activités en 2011-2012

La Division de la conservation du Nord du Service canadien de la faune a tenu un atelier sur les espèces en péril à Whitehorse en février 2012. Cet atelier a réuni des représentants des Premières Nations, des gouvernements et des conseils des ressources renouvelables du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du nord de la Colombie-Britannique afin de discuter des occasions de collaboration et de coopération quant à l'intendance des espèces en péril du nord.

La Division a travaillé en collaboration avec la Commission de gestion de la harde de caribous de la Porcupine afin d'établir un cadre de cogestion de la harde de caribous de la Porcupine.

En partenariat avec le gouvernement du Yukon, la Division a mis sur pied un centre de données de conservation axé sur les espèces inscrites dans la *Loi sur les espèces en péril*.

La Division a dirigé le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire du Conseil de l'Arctique au nom de ce dernier et d'Environnement Canada. La Division a dirigé, avec les gouvernements des Premières Nations et les gouvernements fédéral, territoriaux et provinciaux, l'Arctic Borderlands Ecological Knowledge Co op, qui s'occupe de surveiller les changements environnementaux sur le parcours naturel de la harde de caribous de la Porcupine et dans les zones littorales adjacentes.

En collaboration avec Gwitch'in Council International, l'Arctic Athapaskan Council et le Conseil circumpolaire inuit, la Division a également dirigé le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire du groupe de travail sur la Conservation de la flore et de la faune arctiques pour améliorer la coordination de la surveillance actuelle de la biodiversité dans l'Arctique à des fins d'évaluation et de production de rapports.

La Division a travaillé avec les Premières Nations de Champagne et de Aishihik, la Première Nation de Kluane, les Tr'ondëk Hwëch'in, la Première Nation des Kwanlin Dün et le Conseil des Ta'an Kwäch'än sur différents projets de terrain qui concerne des espèces en péril et qui vise à cartographier et à dresser l'inventaire d'un certain nombre d'espèces en péril dans le sud et le centre du Yukon.

La Division a, par l'entremise du Comité de coordination de la faune des lacs du Sud, travaillé en étroite collaboration avec la Première Nation de Carcross/Tagish, le Conseil des Ta'an Kwäch'än, le Conseil des Tlingits de Teslin et la Première Nation des Kwanlin Dün pour évaluer l'état de la faune et de ses habitats dans la région des lacs du Sud.

La Division a travaillé avec le Conseil des ressources renouvelables de Teslin pour assurer une gestion commune de la réserve nationale de faune du delta de la rivière Nisutlin.

La Division a participé au processus de planification de l'aménagement du territoire de Dawson, établi en vertu de l'entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in.

Pêches et Océans Canada

419, chemin Range, bureau 100, Whitehorse (Yukon) Y1A 3V1
Téléphone : 867 393-6719 Télécopieur : 867 393-6738
Internet : www.dfo-mpo.gc.ca

Au Yukon, les ententes définitives des Premières Nations du Yukon déterminent le cadre de gestion bilatérale des pêches par l'entremise du Sous-comité du saumon de la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques du Yukon. Par l'entremise de cet organe consultatif public, Pêches et Océans Canada travaille avec les Premières Nations du Yukon sur des projets d'évaluation des stocks et des pêches et, par le fait même, sur le renforcement des capacités de gestion des ressources communautaires.

Activités en 2011-2012

Pêches et Océans Canada a continué de se concentrer sur la communication et le partenariat avec les Premières Nations du Yukon, ce qui a joué un rôle important dans le soutien des mesures de gestion des Premières Nations du Yukon afin d'atteindre leurs objectifs de conservation.

Le Ministère a aussi entretenu des partenariats et des liens de communication avec des Premières Nations transfrontalières par l'entremise d'organismes de cogestion établis aux termes du Traité sur le saumon du Pacifique.

Santé Canada

300, rue Main, bureau 100, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
Téléphone : 867 393-6770 Télécopieur : 867 393-6772

Le mandat de la Région du Nord de Santé Canada est le suivant :

- faire en sorte que les services de santé soient disponibles et que les communautés des Premières Nations et des Inuit y aient accès;
- aider les Premières Nations et les Inuit à composer avec les obstacles en matière de santé et les risques de maladie, et à atteindre des niveaux de santé comparables à ceux des autres Canadiens qui vivent dans des endroits semblables;
- établir des partenariats solides avec les Premières Nations et les Inuit afin d'améliorer le système de santé.

Activités en 2011-2012

Santé Canada a maintenu des relations avec les 11 Premières Nations autonomes du Yukon et le Conseil des Premières Nations du Yukon.

Des ententes de modification ont été conclues avec les 11 Premières Nations autonomes du Yukon au sujet de la prise de responsabilité de programmes à durée limitée de Santé Canada (diabète chez les Autochtones, santé maternelle et infantile et Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones). Ces ententes de modification expireront le 31 mars 2015.

Santé Canada a facilité et financé (par la consultation sur la santé) un contrat avec le Service d'assistance canadien aux organismes par l'entremise du Conseil des Premières Nations du Yukon (en tant que président de la Commission de la santé et du développement social du Conseil des Premières Nations du Yukon) afin d'aider toutes les Premières Nations du Yukon à élaborer des plans de santé.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

140, promenade du Portage, Gatineau (Québec) K1A 0J9
Téléphone : 819 654-3113 Télécopieur : 819 994-3297
Internet : www.edsc.gc.ca

Le mandat de Ressources humaines et Développement des compétences Canada consiste à bâtir un pays plus fort et plus concurrentiel et de le faire en offrant divers programmes qui soutiennent une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.

Activités en 2011-2012

Ressources humaines et Développement des compétences Canada a rencontré les représentants des Premières Nations autonomes du Yukon pour convenir de la négociation d'ententes relativement au programme de développement du marché du travail.

En vertu de l'article 17 des ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon, le Canada doit négocier la prise en charge des programmes de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Les Premières Nations autonomes du Yukon reçoivent actuellement du financement pour le programme de développement du marché du travail par l'entremise du Conseil des Premières Nations du Yukon.

Le Ministère a déposé un projet d'entente de développement du marché du travail le 24 janvier 2012. En date du 31 mars 2012, les Premières Nations autonomes du Yukon n'avaient pas encore présenté de réponse officielle.

Le Ministère a commencé à élaborer une politique sur la mise en œuvre des traités modernes qui permettra une mise en œuvre plus efficace et efficiente des dispositions sur le développement du marché du travail incluses dans les traités modernes.

Industrie Canada

300, rue Main, bureau 205, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
Téléphone : 867 667-5102 Télécopieur : 867 393-6711
Internet : www.ic.gc.ca

Industrie Canada a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle axée sur le savoir. Le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable, efficace et concurrentiel. Les programmes du Ministère visent à encourager le développement industriel et technologique, à stimuler la recherche scientifique, à établir et appliquer la politique des télécommunications, à promouvoir l'investissement et le commerce, à favoriser la croissance des petites entreprises et l'essor du tourisme, et à élaborer les règles et les services qui assureront le bon fonctionnement du marché.

Ministère de la Justice Canada

3162, 3^e Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 1G3
Téléphone : 867 667-8110 Télécopieur : 867 667-3934
Internet : www.justice.gc.ca

Le ministère de la Justice a le mandat de soutenir le ministre dans son double rôle de ministre de la Justice et de procureur général du Canada. Le Ministère aide le ministre de la Justice dans ses responsabilités qui englobent 49 lois et secteurs du droit fédéral en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique principalement dans les domaines suivants : le droit pénal (y compris la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, la justice applicable aux Autochtones ainsi que le droit public général et le droit international privé. Le Ministère soutient également le procureur général à titre de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes du gouvernement que dans l'élaboration de priorités, de programmes et de services nouveaux pour les Canadiens afin de soutenir les priorités du gouvernement. Plus particulièrement, le Ministère donne des conseils juridiques au gouvernement et à tous les ministères et organismes fédéraux, il représente l'État dans les litiges civils et devant les tribunaux administratifs, il formule des lois et répond aux autres besoins juridiques des ministères et organismes fédéraux.

Défense nationale

Forces opérationnelles interarmées (Nord), Détachement du Yukon
5096, 5^e Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 1L3
Téléphone : 867 667-7301 Télécopieur : 867 667-7156
Internet : www.jtfn.forces.gc.ca

Basée à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), avec des détachements à Whitehorse (Yukon) et à Iqaluit (Nunavut), la Force opérationnelle interarmées (Nord) joue les rôles suivants : exercer la souveraineté du Canada ainsi que contribuer aux opérations de sûreté, de sécurité et de défense dans les trois territoires; coordonner et diriger les activités des Forces canadiennes dans le Nord; et assurer la liaison avec les partenaires fédéraux, territoriaux, autochtones et municipaux ainsi que les habitants des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Activités en 2011-2012

Conformément à l'article 6.5.2 des ententes définitives des Premières Nations du Yukon, la Force opérationnelle interarmées (Nord) a envoyé sa lettre d'avis des activités annuelles à toutes les Premières Nations du Yukon et au Conseil des Premières Nations du Yukon afin de les aviser des activités prévues au Yukon au cours de l'exercice 2010-2011.

Direction de l'arpenteur général de Ressources naturelles Canada

300, rue Main, bureau 225, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5

Téléphone : 867 667-3957 Télécopieur : 867 393-6709

Internet : www.nrcan.gc.ca

Ressources naturelles Canada est responsable de l'arpentage officiel des terres désignées par les ententes avec les Premières Nations du Yukon. Les programmes annuels d'arpentage sont fondés sur les recommandations formulées par les comités responsables des terres désignées des Premières Nations.

Activités en 2011-2012

Les travaux visant à terminer les levés des terres désignés de neuf des onze Premières Nations du Yukon ayant des ententes définitives se sont poursuivis. Les programmes d'arpentage de la Première Nation des Nacho Nyak Dun et de la Première Nation de Selkirk sont terminés.

Agence Parcs Canada

300, rue Main, bureau 205, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5

Téléphone : 867 667-3910 Télécopieur : 867 393-6701

Courriel : whitehorse.info@pc.gc.ca Internet : www.pc.gc.ca

Au nom de la population canadienne, l'Agence Parcs Canada protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. De plus, elle en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Activités en 2011-2012

L'Unité de gestion du Yukon de Parcs Canada est responsable de l'administration de deux parcs nationaux et de sept lieux historiques nationaux au Yukon et d'un autre en Colombie-Britannique.

Parcs nationaux

- Parc national et réserve de parc national Kluane
- Parc national Vuntut

Lieux historiques nationaux

- Lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot (Colombie-Britannique)
- Lieu historique national du Canada S.S. Klondike
- Lieux historiques nationaux du Canada du Klondike (qui regroupent cinq lieux historiques nationaux)
 - Lieu historique national du Canada du Complexe-Historique-de-Dawson
 - Lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre
 - Lieu historique national du Canada S.S. Keno
 - Lieu historique national du Canada de l'Ancien-Palais-de-Justice-Territorial
 - Lieu historique national du Canada de la Concession-de-la-Découverte

Parcs Canada a collaboré avec plusieurs Premières Nations du Yukon afin d'administrer les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, ce qui comprend l'intégration de connaissances traditionnelles dans les programmes et l'établissement de conseils de gestion. Les aînés ont partagé leurs connaissances sur les pistes, les plantes et les animaux et participé activement à l'élaboration de présentations sur la piste Chilkoot Trail, Tachal Dhal dans le parc national Kluane et le parc national Vuntut.

À Dawson City, Parcs Canada a collaboré étroitement avec les Tr'ondëk Hwëch'in pour élaborer et rédiger un plan de gestion destiné au nouveau lieu historique national des Tr'ochëk, lequel est exploité par les Tr'ondëk Hwëch'in. Une plaque commémorative de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a été dévoilée.

En collaboration avec la Première Nation de Kluane et les Premières Nations de Champagne et de Aishihik, Parcs Canada a réaménagé entièrement les expositions et les produits audiovisuels du centre des visiteurs du parc national et de la réserve de parc national Kluane. Ces travaux ont été réalisés en vue de l'ouverture du centre des visiteurs du parc national et de la réserve de parc national Kluane dans le nouveau centre culturel Da Ky des Premières Nations de Champagne et de Aishihik en juin 2012.

Parcs Canada a versé du financement pour le fonctionnement du conseil de gestion du parc national Kluane, ce qui facilite la participation de la Première Nation et des intervenants locaux à la gestion du parc national et de la réserve de parc national Kluane à l'appui du mandat de Parcs Canada.

Le parc national Vuntut a une entente pluriannuelle avec le gouvernement du Yukon, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil des Premières Nations du Yukon, le Conseil Inuvialuit de gestion du gibier, la Nation dénée et l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, qui composent le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.

Il existe une entente de collaboration entre le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, Parcs Canada et la Première Nation des Gwitchin Vuntut. Elle donne une orientation stratégique et permet à chaque partie de fournir des recommandations et des conseils aux autres parties sur des sujets relatifs aux ressources renouvelables, aux initiatives et à l'éducation.

Le lieu historique national de la Piste-Chilkoot se trouve en Colombie-Britannique, mais c'est l'Unité de gestion du Yukon qui en est responsable en raison de son emplacement géographique et de la facilité des opérations. Le lieu est exploité tout comme des aires de parc couvertes par les ententes sur le règlement des revendications territoriales des Premières Nations du Yukon. Par exemple, les employés, les aînés responsables des visites et les personnes qui font des enseignements traditionnels sur les pistes sont principalement des membres des Premières Nations de Carcross/Tagish.

Le Programme de formation au leadership pour Autochtones est un programme national de perfectionnement et de formation d'une durée de quatre ans. Il s'adresse aux leaders autochtones au sein de Parcs Canada et il vise à conserver les employés autochtones à long terme. En partenariat avec le Collège du Yukon depuis 2000, 124 participants de partout au pays ont terminé ou presque leur formation. La réussite du programme dépend du soutien et de la participation de différents aînés, leaders autochtones et membres des collectivités des Premières Nations du Yukon.

Service des poursuites pénales du Canada

300, rue Main, bureau 200, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5

Téléphone : 867 667-8100 Télécopieur : 867 667-3979

Internet : www.ppsc.sppc.gc.ca

Le Service des poursuites pénales du Canada est un organisme du gouvernement fédéral créé le 12 décembre 2006. Il est chargé d'intenter des poursuites relatives aux infractions prévues aux termes de plus de 50 lois fédérales, et de conseiller les organismes chargés de l'application de la loi à l'égard des poursuites. Il s'occupe principalement de poursuites en matière de drogues, de crime organisé, de terrorisme, de droit fiscal, de blanchiment d'argent et de produits de la criminalité, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre et d'infractions au *Code criminel* dans les territoires ainsi que des poursuites relatives à un grand nombre d'infractions réglementaires, y compris la *Loi électorale du Canada*.

Sécurité publique Canada

269, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Téléphone : 613 944-4875 ou 1 800 830-3118

Appareil de télécommunication pour sourds (ATS) : 1 866 865-5667

Télécopieur : 613 954-5186

Internet : www.securitepublique.gc.ca

Sécurité publique Canada exerce un leadership national en vue d'assurer la sécurité du Canada et de la population. Son mandat est de bâtir un Canada sécuritaire et résilient grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes novateurs et à la participation efficace de partenaires nationaux et internationaux.

Les activités de mise en œuvre associées au portefeuille de la Sécurité publique (incluant le Service correctionnel du Canada et la Gendarmerie royale du Canada) sont liées à l'article 13.6.2 des ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon et à l'obligation de négocier des ententes et accords-cadres sur l'administration de la justice sur des questions telles que l'application de la loi et le service correctionnel.

Activités en 2011-2012

Des représentants de Sécurité publique Canada ont participé à la mise en œuvre de l'accord sur l'administration de la justice du Conseil des Tlingits de Teslin et aux négociations relatives à des accords-cadres sur l'administration de la justice entre le Canada, le Yukon et plusieurs Premières Nations du Yukon.

Des représentants de la Direction générale de la police des Autochtones de Sécurité publique Canada ont participé aux activités de mise en œuvre au Yukon.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800, rue Burrard, bureau 641, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2V8

Téléphone : 604 775-7628 Télécopieur : 604 775-6888

Internet : www.tpsgc.pwgsc.gc.ca

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada offre de l'aide, des avis et de la formation aux Premières Nations du Yukon et du Nord de la Colombie-Britannique dans les domaines de la passation de marchés, de l'approvisionnement, des achats, de la planification des immobilisations et du développement des infrastructures. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada donne également des avis et des conseils à tous les ministères fédéraux qui participent à des initiatives d'approvisionnement et de passation de marchés liées aux ententes définitives et aux ententes sur l'autonomie gouvernementale du Yukon.

Gendarmerie royale du Canada, Division M

4100, 4^e Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 1H5

Téléphone : 867 633-8610 Télécopieur : 867 393-6792

Internet : www.rcmp.grc.gc.ca

La Gendarmerie royale du Canada fournit des services à l'échelle nationale, territoriale et régionale. À l'échelle nationale, la Gendarmerie du Canada est chargée de l'application de toutes les lois fédérales. En vertu de l'entente sur les services de police territoriaux conclue avec le gouvernement du Yukon, Sécurité publique Canada met en application le *Code criminel* et les lois en vigueur au Yukon et répond aux priorités et objectifs établis par le ministre de la Justice du gouvernement du Yukon. Au niveau régional, les détachements travaillent avec les dirigeants des municipalités et des Premières Nations pour définir les besoins et les priorités en matière de services de police communautaires et y répondre. La Gendarmerie royale du Canada entretient également des liens avec les dirigeants des Premières Nations et suit les discussions entre les Premières Nations, le gouvernement du Yukon et Sécurité publique Canada en ce qui a trait à l'administration de la justice.

Annexes

Annexe 1. Groupe de travail de la mise en œuvre : Plan de travail 2011-2012

Résultats attendus	Activités	Rendement réel
EXAMEN DES DISPOSITIONS SUR LES MESURES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (article 22.9.1 de l'accord-cadre définitif et des ententes définitives conclues avec des Premières Nations)		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer un examen du chapitre de l'accord-cadre définitif. 2. Effectuer un examen de dispositions spécifiques communes à toutes les ententes définitives. 3. Effectuer un examen de dispositions spécifiques. 4. Établir des mesures pour effectuer l'examen de 2015. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire signer le protocole d'entente par toutes les parties. • Faire signer le cadre de référence par toutes les parties. • Chaque partie doit effectuer un travail interne afin de déterminer ce qui a été fait pour la mise en œuvre de toutes les dispositions communes. • Le sous-groupe de travail du chapitre 22 doit examiner chaque résultat et déterminer les résultats définitifs de l'examen des dispositions communes. • Chaque partie doit effectuer un travail interne afin de déterminer ce qui a été fait pour la mise en œuvre de toutes les dispositions particulières. • Les parties doivent se réunir et discuter de chaque résultat et déterminer les résultats définitifs de l'examen des dispositions spécifiques. • Le groupe de travail du chapitre 22 doit rédiger un rapport sur les conclusions de l'examen pour le présenter au Groupe de travail de la mise en œuvre. • Le sous-groupe de travail du chapitre 22 doit déterminer les renseignements et les mesures nécessaires afin d'évaluer l'efficacité des dispositions quant à l'atteinte des objectifs du chapitre pour l'examen de 2015. • Le sous-groupe de travail du chapitre 22 doit mettre au point des outils en vue d'évaluer l'efficacité des dispositions pour l'examen de 2015. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'échéance n'a pas été respectée dans la plupart des cas, mais toutes les parties ont signé le protocole d'entente. 2. À ce jour, le cadre de référence a été signé par les représentants de la mise en œuvre de toutes les parties, 3. à l'exception de la Première Nation de Carcross/Tagish et de la Première Nation des Kwanlin Dün. 4. Le sous-groupe de travail du chapitre 22 continue de se réunir pour discuter de l'examen des dispositions communes et spécifiques. À ce jour, le gouvernement du Yukon est la seule partie à partager des graphiques complets. Le sous-groupe de travail du chapitre 22 souhaite achever ce travail et fournir un rapport au Groupe de travail de la mise en œuvre avant juillet 2012. 5. Le sous-groupe de travail du chapitre 22 et le Groupe de travail de la mise en œuvre continuent de discuter de la meilleure façon de mettre au point des outils de mesure avant l'examen complet du chapitre 22 en 2015. On s'attend à ce que ce travail soit aussi terminé en juillet 2012 au plus tard.

Résultats attendus	Activités	Rendement réel
Annexe A, partie 1 des ententes définitives conclues avec les Premières Nations du Yukon – (Plan pour une fonction publique représentative)		
<p>1. Un plan pour une fonction publique représentative qui reflète la proportion d'autochtones et de non-autochtones ainsi que d'hommes et de femmes au sein de la population du Yukon.</p> <p>2. Un plan pour une fonction publique représentative sur le territoire traditionnel de la Première Nation, qui reflète la proportion d'autochtones et de non-autochtones au sein de la population du territoire traditionnel de la Première Nation.</p>	<p>Groupe de travail sur le plan pour une fonction publique représentative du gouvernement du Yukon et de la Première Nation du Yukon.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une stratégie • Élaboration d'un plan opérationnel • Obtention de l'appui de la Première Nation • Approbation du plan Canada • Recueillir des renseignements à l'interne concernant les statistiques sur l'emploi dans les exigences stratégiques et législatives du Yukon relativement à l'équité en emploi. • Partage avec le Groupe de travail de la mise en œuvre. 	<p>Plan pour une fonction publique représentative du gouvernement du Yukon et de la Première Nation du Yukon.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Achevé et actuellement mis en œuvre par le gouvernement du Yukon. 2. Le Canada a partagé des statistiques sur l'emploi avec le Groupe de travail de la mise en œuvre à la réunion d'octobre 2011.
Recommandation 3.14 du Groupe d'examen de la mise en œuvre Futurs examens		
<p>Les parties conviennent d'une méthode efficace pour effectuer des examens significatifs par l'entremise d'un groupe de travail ou d'autres moyens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Canada doit élaborer un graphique indiquant toutes les obligations restantes en matière d'examen dans les ententes du Yukon. • Les parties se préparent à l'interne pour la discussion à la réunion du Groupe de travail de la mise en œuvre de janvier 2012. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Canada a fourni un graphique indiquant toutes les obligations restantes en matière d'examen à la réunion du Groupe de travail de la mise en œuvre d'octobre 2011. 2. La discussion sur les futurs examens ne figurait pas à l'ordre du jour de janvier 2012.

Résultats attendus	Activités	Rendement réel
Manuel sur les ressources patrimoniales – Article 13.5.3.6 de l'accord-cadre définitif et des ententes définitives conclues avec des Premières Nations		
Élaboration d'un manuel de définitions des ressources ethnographiques, archéologiques, paléontologiques et historiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Former un groupe de travail chargé d'élaborer le mandat d'un comité de spécialistes qui devra effectuer la rédaction. • Le comité fera des recommandations initiales sur le contenu du manuel. • Le gouvernement du Yukon et les Premières Nations du Yukon, par l'entremise du Groupe de travail de la mise en œuvre, fourniront au Canada les définitions à utiliser dans le manuel, en plus de tout autre contenu, sous la forme de version préliminaire. • Le Canada fournira une réponse au gouvernement du Yukon et aux Premières Nations du Yukon, par l'entremise du Groupe de travail de la mise en œuvre. • Le comité fera des recommandations définitives sur le contenu du manuel. • Le gouvernement du Yukon et les Premières Nations du Yukon, par l'entremise du comité, termineront le manuel le 30 juin 2012 au plus tard. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le gouvernement du Yukon a consacré environ 100 000 \$ pour un animateur et d'autres composantes du groupe sur le manuel du patrimoine. À ce jour, la moitié du financement a été dépensée, et le reste devrait l'être en 2012-2013. 2. Le groupe sur le manuel s'est réuni régulièrement et il travaille sur des composantes importantes du manuel, selon les besoins. 3. Le mandat est terminé, ce qui comprend un nouveau calendrier indiquant que le comité doit faire des recommandations sur un manuel définitif le 31 décembre 2012 au plus tard.
Surveillance des discussions sur le renouvellement du plan de mise en œuvre de l'accord-cadre définitif		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de la mise en œuvre du Canada, du Yukon et du Conseil des Premières Nations du Yukon doivent présenter des mises à jour au Groupe de travail de la mise en œuvre. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les mises à jour du plan de mise en œuvre de l'accord-cadre définitif ont été fournies régulièrement au Groupe de travail de la mise en œuvre.

Résultats attendus	Activités	Rendement réel
Communications		
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan de communication stratégique du Groupe de travail de la mise en œuvre. La phase 1, qui comprend une enquête auprès des ménages sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale et un rapport définitif à remettre le 30 septembre 2011, est en cours. La phase 2, qui comprend le lancement et la réalisation d'une campagne de sensibilisation du public aux ententes, devrait commencer plus tard en 2011. Le lancement du projet de balados <i>Voix de la vision : Autonomie gouvernementale des Autochtones au Yukon</i>, à compter de la Journée nationale des Autochtones ainsi que d'autres événements. 	<ol style="list-style-type: none"> L'enquête auprès des ménages sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale est terminée. La campagne de sensibilisation du public est en cours d'élaboration. Le balado a été lancé à la Journée nationale des Autochtones.
Rapports annuels		
<p>Élaborer un nouveau format plus court pour le rapport annuel.</p> <p>Terminer le rapport annuel 2009-2010.</p> <p>Produire le rapport annuel 2010-2011.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du nouveau contrat dans le cadre d'un contrat. Le projet sera examiné par les membres du Groupe de travail de la mise en œuvre avant la mise au point définitive du format. Terminer le rapport annuel 2009-2010 à l'aide du nouveau format. Commencer le travail sur le rapport annuel 2010-2011. 	<ol style="list-style-type: none"> Nouveau format plus court adopté. La conception et la mise en page du rapport annuel 2009-2010 sont terminées en anglais et en français. La conception et la mise en page du rapport annuel 2010-2011 sont terminées en anglais.

Résultats attendus	Activités	Rendement réel
Modifications		
Les modifications des ententes du Yukon sont entreprises en temps opportun.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terminer la modification de la section 13.1 du plan de mise en œuvre de l'entente sur l'autonomie gouvernementale du Yukon. 2. Terminer la modification des articles 13.6.4.1 et 13.6.6 de l'entente sur l'autonomie gouvernementale du Yukon. 3. Effectuer les prolongements des conseils des ressources renouvelables du plan de mise en œuvre des ententes définitives. 4. Élaborer un processus biennal simplifié pour l'achèvement des modifications qui permettra d'accélérer le processus. 5. Terminer les modifications de la section 17.7 de l'entente sur l'autonomie gouvernementale du Yukon. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les Premières Nations du Yukon ont signé la modification, à l'exception de la Première Nation de Selkirk et du Conseil des Ta'an Kwäch'än (qui ont indiqué qu'ils ne participeraient pas). 2. Incomplet. 3. Modifications signées par le Conseil des Tlingits de Teslin, la Première Nation de Champagne et de Aishihik et la Première Nation des Gwitchin Vuntut (en date du 1^{er} mars 2012) 4. (liste des modifications et calendrier mis à jour et distribution au Groupe de travail de la mise en œuvre bientôt) (13 février 2012). 5. Courriel de suivi aux membres du Groupe de travail de la mise en œuvre le 2 février 2012. Les Premières Nations du Yukon en suspens sont les suivantes : la Première Nation des Nacho Nyak Dun, la Première Nation des Gwitchin Vuntut, la Première Nation de Little Salmon/ Carmacks, la Première Nation de Selkirk, le Conseil des Ta'an Kwäch'än, la Première Nation de Kluane et la Première Nation de Carcross/Tagish.
Surveillance de l'état des recommandations du Groupe d'examen de la mise en œuvre		
L'état des recommandations du Groupe d'examen de la mise en œuvre est mise à jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le graphique indiquant l'état des recommandations du Groupe d'examen de la mise en œuvre. 	Un sous-groupe du Groupe de travail de la mise en œuvre a été mis sur pied à la réunion du Groupe de travail de la mise en œuvre d'octobre 2011 pour surveiller l'état des recommandations du Groupe d'examen de la mise en œuvre. À ce jour, ce groupe ne s'est pas encore réuni.

Annexe 2. Contexte

En 1989, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon et le Conseil des Premières Nations du Yukon ont conclu une entente de principe qui a servi de fondement à l'accord-cadre définitif. Le Parlement a ordonné la négociation d'un accord-cadre définitif et son inclusion dans des ententes définitives individuelles (traités modernes), tout en incluant des dispositions spécifiques propres à chaque Première Nation. L'accord-cadre définitif prévoyait également la négociation d'ententes sur l'autonomie gouvernementale avec chaque Première Nation. L'accord-cadre définitif a été signé le 29 mai 1993.

Les 11 Premières Nations autonomes du Yukon comptent près de 7 000 personnes et 31 603 km² de terres désignées. Les Premières Nations autonomes du Yukon reçoivent également une indemnité financière payable sur une période de 15 ans à partir de la date d'entrée en vigueur de l'entente définitive. Outre l'indemnité financière, le gouvernement du Canada octroie un financement aux Premières Nations du Yukon et divers conseils, commissions et comités pour la mise en œuvre des ententes définitives ou sur l'autonomie gouvernementale.

Trois Premières Nations du Yukon, à savoir la Première Nation de Liard, le Conseil des Dénés de Ross River et la Première Nation de White River, n'ont pas encore conclu d'ententes définitives ou sur l'autonomie gouvernementale.

Annexe 3. Indemnités financières

Le chapitre 19 de chaque entente définitive avec une Première Nation du Yukon prévoit un transfert de fonds aux Premières Nations du Yukon à l'anniversaire de la date de signature de leur entente définitive respective. Les Premières Nations du Yukon ont reçu les paiements de règlement ci après (à l'exclusion des prêts de négociation).

Exercice	Paiements (\$)	Exercice	Paiements (\$)
1994-1995	9 380 366	2003-2004	12 219 606
1995-1996	8 744 728	2004-2005	13 538 068*
1996-1997	8 109 089	2005-2006	15 867 658*
1997-1998	12 163 681	2006-2007	17 539 080*
1998-1999	13 655 500	2007-2008	17 100 310*
1999-2000	12 977 994	2008-2009	17 076 472*
2000-2001	11 529 120	2009-2010	7 523 647
2001-2002	11 529 125	2010-2011	8 251 211
2002-2003	12 489 419	2011-2012	9 006 524

*Sommes arrondies

Annexe 4. Coûts de mise en œuvre

Ces fonds ont été alloués par le gouvernement du Canada au gouvernement du Yukon, au Conseil des Premières Nations du Yukon et divers conseils, commissions et comités aux fins de mise en œuvre.

Exercice	Paiements (\$)	Exercice	Paiements (\$)
1994-1995	10 504 745	2003-2004	3 295 667
1995-1996	1 608 601	2004-2005	3 342 024
1996-1997	2 175 012	2005-2006	3 528 223
1997-1998	2 463 814	2006-2007	3 371 355
1998-1999	2 426 573	2007-2008	3 424 803
1999-2000	2 237 664	2008-2009	3 390 708
2000-2001	2 430 336	2009-2010	3 537 410
2001-2002	2 547 661	2010-2011	3 110 822
2002-2003	2 719 872	2011-2012	4 124 324